





---

Un chemin bien tracé  
Une équipe solide



# Aperçu

## Rendement des placements

(pour l'année civile)

	Brut	Net
2012	11,8 %	11,3 %
2011	4,1 %	3,4 %
2010	13,3 %	12,6 %

## État de la capitalisation

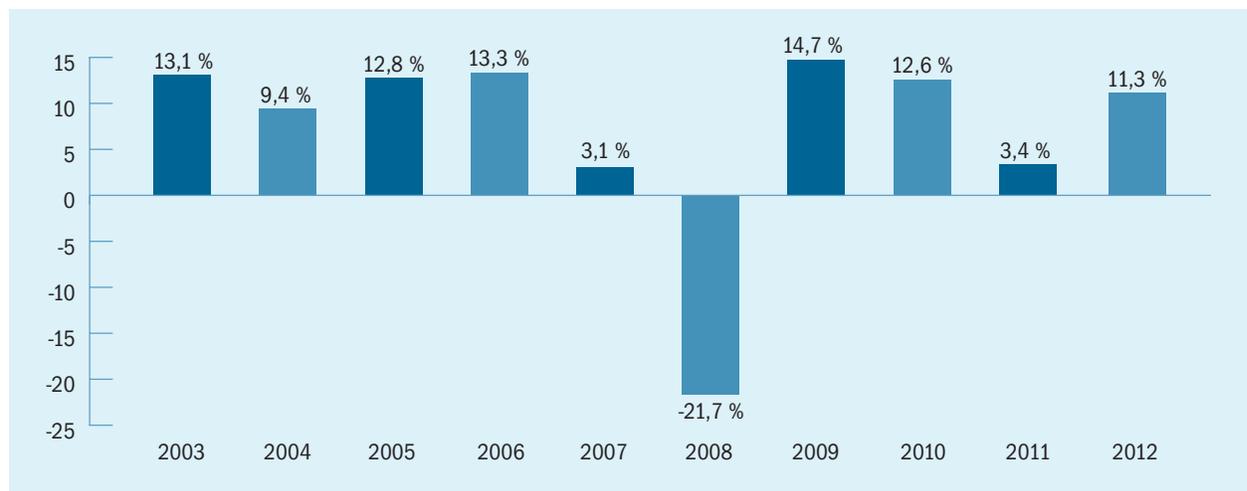
Capitalisation de 103 %

Surplus de 347 millions de \$

Actif de 6,3 milliards de \$

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013

## Taux annuel de rendement (après déduction des coûts de gestion des placements)



## En 2012

**2 078**

nouveaux participants

**630**

départs à la retraite

**62**

la moyenne d'âge au départ à la retraite

**24**

la moyenne d'années de service au départ à la retraite

**36 800 \$**

la rente annuelle moyenne au départ à la retraite

**22 700 \$**

la rente annuelle moyenne pour l'ensemble des participants retraités

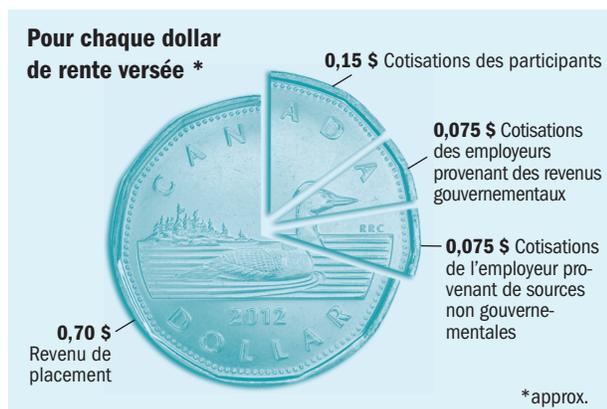
## Les répondants du Régime

  
**COLLEGES ONTARIO | COLLÈGES ONTARIO**  
 24 collèges et 5 employeurs associés

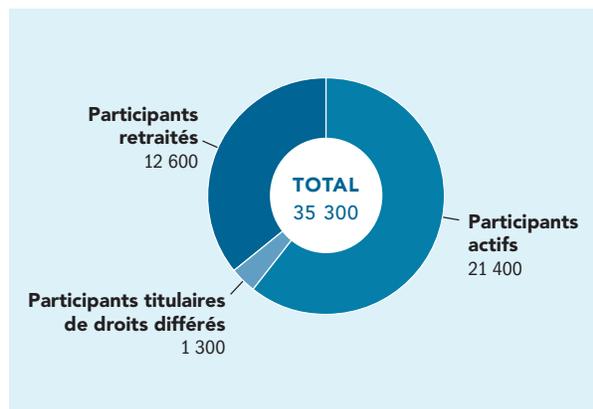
  
 Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario

  
 Académique/Soutien

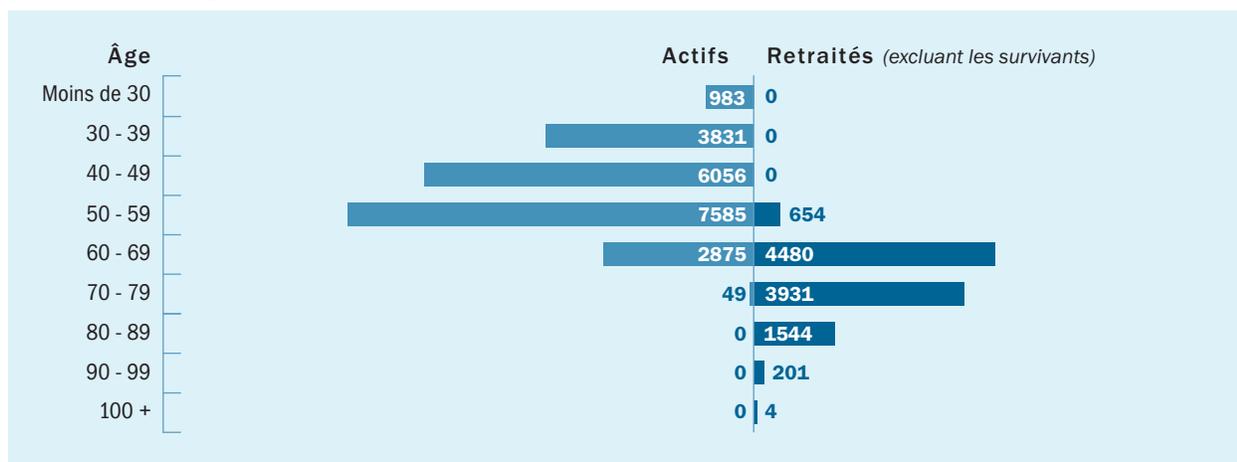
## Qui défraie les coûts des rentes du Régime des CAAT?



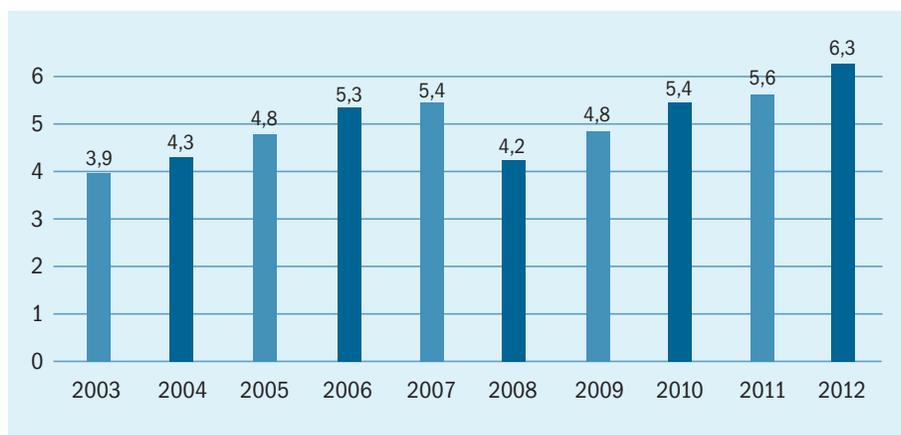
## Profil de la participation



## Profil démographique



## Augmentation de l'actif net (en milliards de \$, à la fin de l'année)



# Assumer notre responsabilité collective



La tradition de gouvernance conjointe du Régime de retraite des CAAT est au cœur de notre succès. Celle-ci s'appuie sur un respect mutuel et sur la responsabilité collective des parrains.

Donald Walcot (à gauche)  
et Alec Ip.

Cette tradition de gouvernance conjointe a mené à la signature avec le gouvernement de l'Ontario de l'accord-cadre pour les régimes à financement conjoint en octobre dernier.

Il y a eu plusieurs réunions avec des représentants du ministère des Finances. Le Régime des CAAT y était représenté par les présidents du Conseil et du Comité de parrainage ainsi que par le chef de la direction, Derek Dobson, et par plusieurs autres employés. Pour ces négociations, une approche en équipe a été utilisée en partie, car il était logique que toutes les parties intéressées soient assises à la même table en même temps. De plus, cette approche permettait de montrer le mode de fonctionnement du Régime en tant qu'organisation, c'est-à-dire que les dirigeants et le personnel du Régime collaborent à l'atteinte d'objectifs communs. D'ailleurs, la grande tradition de gouvernance fonctionnelle est une caractéristique qui distingue le Régime des CAAT.

Les douze membres du Conseil des fiduciaires qui sont chargés de superviser la gestion, le placement des actifs et l'administration des prestations fonctionnent par consensus. Par ailleurs, les huit membres du Comité de parrainage, qui sont responsables de la structure du Régime et des taux de cotisation, fonctionnent par accord unanime.

On entend par « régime conjoint » les régimes pour lesquels les employeurs et les employés cotisent en parts égales à la capitalisation des rentes. Les employeurs et les employés se partagent également les risques et les responsabilités associés à la gestion des déficits et des excédents selon la Politique de financement du Régime. D'ailleurs, l'excédent qui persiste a placé le Régime dans une position enviable, car il a pu se constituer des réserves, et ce, malgré la conjoncture économique incertaine.

Le Régime de retraite des CAAT sert le réseau collégial de l'Ontario, mais on le prend souvent pour une agence des collègues. Il est un organisme distinct et indépendant; il travaille en étroite collaboration avec les employeurs du sys-

tème collégial, mais est indépendant et doit agir, selon la loi, dans l'intérêt du Régime et de ses participants.

Durant 2012, nous avons contemplé la possibilité que les universités puissent se joindre au Régime. En tant que régime de retraite interentreprises indépendant du secteur de l'enseignement postsecondaire, nous sommes bien situés pour les recevoir. Nous estimons que plusieurs raisons convaincantes font de ce regroupement un choix judicieux pour toutes les parties intéressées. Nous nous attendons à ce que le nom « CAAT » soit changé afin qu'il soit plus inclusif pour les universités. Aussi, nous pensons que la représentation au Conseil des fiduciaires et au Comité de parrainage évoluera afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de participants provenant des universités.

En tant que responsables du Régime, il est de notre responsabilité d'en assurer l'équité. Voilà pourquoi nous avons formé le groupe de travail chargé d'examiner l'équité du Régime l'an dernier. Pour plus de détails sur les résultats de ce groupe, se reporter à la section Commentaires et analyse de la direction du présent rapport annuel. Par ailleurs, on entend, entre autres, par « assurer l'équité » que la politique et la façon dont elle est administrée ne désavantagent pas par inadvertance un groupe de participants. Le souci d'équité explique également pourquoi nous avons adopté un rajustement des taux de cotisation pour équité cette année et, en partie, pourquoi nous avons aboli la « règle d'un jour ».

L'an dernier, le Conseil a salué pour la dernière fois trois fiduciaires : Bernard Belanger, Pierre Giroux et James Simpson. Ensemble, ces trois fiduciaires ont offert 23 années de service au Régime de retraite des CAAT et c'est avec un sentiment de gratitude que nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs nouveaux projets.



Donald Walcot, Président

En 2013, le Conseil a donc accueilli trois nouveaux fiduciaires : Stephen Campbell, Lynda Rattenbury et Don Smith.

## Le Régime des CAAT est distinct et indépendant.

Parmi les autres nouveautés cette année, mentionnons la nomination de Darryl Bedford à titre de président du Conseil depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013. La nomination sera d'une durée de 18 mois et Darryl remplace Don Walcot, qui est devenu vice-président. Alec Ip a terminé son mandat de vice-président du Conseil et demeurera fiduciaire et coprésident du Comité des finances et de l'administration.

L'équipe de gestion du Régime, sous la direction chevronnée de Derek Dobson, se compose de professionnels talentueux qui apportent expertise, diligence et dévouement dans l'exercice de leurs fonctions. Nous sommes très chanceux et privilégiés de pouvoir compter sur des personnes de ce calibre. D'ailleurs, les aptitudes de toute l'équipe ont été reconnues publiquement cette année; le Régime de retraite des CAAT s'est classé parmi les meilleurs petits et moyens employeurs du Canada. Bien que cette nouvelle ne fût pas une surprise pour le Conseil des fiduciaires, ce prix d'excellence a été bien accueilli et constitue une preuve tangible de l'organisation extraordinaire que nous sommes en train de bâtir.

Conjointement au personnel professionnel et compétent, le Conseil demeure déterminé à tenir sa promesse et à collaborer avec tous les intervenants à la réalisation d'un objectif commun : maintenir un Régime solide et viable pour les bénéficiaires actuels et futurs. 



Alec Ip, Vice-président

# Des talents dévoués et un Régime solide

A portrait of Derek W. Dobson, a man with short brown hair and glasses, wearing a dark blue pinstriped suit jacket, a blue shirt, and a blue patterned tie. He is smiling and looking directly at the camera. The background is a blurred view of a modern building with balconies.

« Le Régime est capitalisé à 103 % et dispose d'une réserve qui servira à amortir les chocs au cours de cette période soutenue d'incertitude économique. »

**DEREK W. DOBSON**

Chef de la direction et gestionnaire du Régime

Récemment, le Régime de retraite des CAAT s'est classé au palmarès des 50 meilleurs petits et moyens employeurs au Canada. Il s'est classé au 29<sup>e</sup> rang au Canada et au 9<sup>e</sup> dans la région du Grand Toronto dans le cadre d'une étude réalisée par la School of Business de la Queen's University et par Aon Hewitt Consulting. Les palmarès ont été publiés respectivement dans le magazine Profit et dans le Toronto Star.

Il est intéressant de noter cette reconnaissance pour une raison importante : l'engagement des employés est le facteur prédominant pour déterminer la note des entreprises. Nos 67 employés sont talentueux et dévoués et leur engagement fait toute la différence.

Les experts conviennent que l'engagement des employés est essentiel au succès d'une organisation et est un facteur important pour attirer et conserver les meilleurs talents. Un employé engagé est un employé motivé; il a un meilleur moral et a davantage l'impression d'être utile. Aussi, il aura tendance à accorder la priorité aux orientations futures, aux stratégies et aux clients. Autrement dit, les employés engagés font partie intégrante des organismes hautement performants.

Les meilleurs talents produisent les meilleurs résultats. Cette année, le Régime de retraite des CAAT, sous la direction éclairée de Julie Cays, chef des placements, a affiché un taux de rendement de 11,8 % sans déduction des frais de placement totalisant 50 points de base.

Depuis la crise financière de 2008, le portefeuille de placements bien équilibré et diversifié du Régime de retraite des CAAT a généré un taux annuel moyen de rendement de 11,1 % sans déduction des dépenses et de 10,5 % après déduction des dépenses. Sur le plan du rendement, il se classe donc parmi le premier 10 % des régimes de retraite, des fonds de dotations et des fondations.

Le rendement obtenu en 2012 a permis au Régime de faire passer ses actifs nets de 5,6 milliards de dollars l'année précédente à 6,3 milliards de dollars.

Le Régime a déposé une évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans laquelle il faisait état d'un excédent sur une base de permanence à hauteur de 347 millions de dollars; cet excédent représente une augmentation par rapport à l'excédent de 154 millions de dollars enregistré l'année précédente. Outre l'augmentation de la valeur marchande des actifs, nous avons été en mesure de réduire le passif puisque les participants prennent leur retraite un peu plus tard que ce qui était prévu. Cette amélioration découlant de l'évolution de l'hypothèse sur les départs à la retraite a été tempérée par une réduction de 10 points de base du taux d'actualisation réel. En tout, le Régime est capitalisé à 103 % et dispose d'une réserve qui servira à amortir les chocs au cours de cette période soutenue d'incertitude économique.

L'accord-cadre pour les régimes à financement conjoint que nous sommes parvenus à négocier avec le gouvernement de l'Ontario a permis au Régime de se soustraire à la loi spéciale et à la participation obligatoire à un fonds commun de placement. De plus, le gouvernement nous a accordé une année supplémentaire pour le cycle d'évaluation de sorte que nous devons déposer notre prochaine évaluation le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ainsi, le Régime dispose d'une plus grande latitude pour gérer les imprévus. En retour, le Régime des CAAT a accepté de ne pas procéder à d'autres augmentations des taux de cotisations que celles déjà prévues pendant la durée de l'accord quinquennal. Enfin, l'élément le plus important de l'accord est que le Régime conserve ses pouvoirs concernant la gouvernance et les décisions de placement.

## Perspectives d'avenir

L'augmentation de l'espérance de vie et les faibles taux d'intérêt requiert qu'une plus grande provision soit mise de côté pour le versement des futures rentes. On s'attend toutefois à ce que les marchés de placement demeurent instables.

Dans ce contexte, les régimes qui versent des rentes aux employés du secteur public ont prêté le flanc à des critiques sans fondement selon lesquelles ils seraient instables. Or, le rendement affiché par le Régime de retraite des CAAT a permis de réfuter ces critiques.

## Le régime à financement conjoint et à prestations déterminées est un modèle superbe et efficace pour assurer un revenu de retraite prévisible à un coût raisonnable.

Grâce à une gestion professionnelle prudente, notre régime conjoint interentreprises dont les coûts sont partagés en parts égales a continué de renforcer sa situation financière depuis le début de la crise financière de 2008.

Un régime à financement conjoint et à prestations déterminées est un modèle superbe et efficace pour assurer un revenu de retraite prévisible à un coût raisonnable. Cette information, souvent éclipsée par des phrases-chocs, doit éclairer les décideurs. À l'avenir, le Régime de retraite des CAAT devra continuer à saisir les occasions pour promouvoir les avantages des régimes à prestations déterminées et faire connaître la nécessité de fournir efficacement et à un coût plus bas un revenu de retraite adéquat.

<sup>1</sup> Un point de base est une unité équivalente à un centième d'un point de pourcentage, donc 50 points de base sont égaux à 0,5 %.

<sup>2</sup> Selon les données sur les régimes de retraite, les fonds de dotation et les fondations de l'univers canadien de la Mellon Corporation de la Banque de New York.

Comme un revenu de retraite suffisant est d'une importance capitale pour les participants, les employeurs et le gouvernement, nous continuerons de contribuer à éclairer le débat public sur le besoin de plus en plus grand d'instruments d'épargne-retraite efficaces et efficients et de faire connaître les forces et les avantages du modèle des régimes de retraite à prestations déterminées au Canada.

**Inviter les universités à se joindre à un régime de retraite existant et bien géré**

Comme je l'ai mentionné l'an dernier dans le rapport annuel, nous invitons les universités qui le souhaitent à se joindre à nous afin de créer un régime de retraite plus global pour le secteur de l'enseignement postsecondaire.

Nous proposons une mesure immédiate d'allégement aux universités qui sont aux prises avec un déficit de provisionnement : nous leur permettons de réduire considérablement les risques et les coûts associés à la gestion d'un régime de retraite à employeur unique.

En 2012, nous avons noué le dialogue sur le bien-fondé de cette proposition avec divers groupes d'intervenants du secteur de l'enseignement postsecondaire en Ontario. Nous avons entrepris des discussions approfondies avec plusieurs universités et associations de professeurs afin de répondre aux questions demeurées en suspens. Nous avons accompli de bons progrès quant à la conclusion d'une entente.

Ce regroupement des régimes des établissements postsecondaires profitera aux participants et aux employeurs du Régime des CAAT, aux universités et aux participants de leur régime de retraite, aux étudiants, de même qu'aux contribuables ontariens.

Nous continuerons à joindre nos efforts pour trouver des façons de solidifier le Régime de retraite pour les participants et les intervenants actuels et futurs. ➤



**Derek W. Dobson**

Chef de la direction et gestionnaire du Régime

**Équipe de la direction (g. à d.) Asif Haque, Kevin Fahey, Julie Cays, Kevin Rorwick, Derek Dobson, Andrew Mathenge, Tracey Leask, Evan Howard. Absente : Angela Goodchild.**



# Commentaires et analyse de la direction

La présente section constitue une analyse des activités et de la situation financière du Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie et doit être lue en tenant compte des états financiers et des notes complémentaires pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2012.

## Aperçu du Régime : offrir valeur, stabilité et croissance

Le Régime de retraite des CAAT offre des prestations de retraite déterminées à plus de 35 000 participants qui travaillent dans les 24 collèges et autres employeurs connexes dans la province de l'Ontario ou qui ont pris leur retraite. Tous les régimes de retraite ont dû composer avec des vents contraires, mais le Régime est sûr, entièrement provisionné et bien géré. Selon la dernière évaluation soumise, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Régime disposait d'un excédent de 347 millions de dollars et d'actifs à hauteur de 6,3 milliards de dollars et il était capitalisé à 103 % sur une base de permanence.

Le Régime accomplit son mandat en administrant les prestations et en investissant les actifs détenus en fiducie au nom des participants. Nous offrons de la valeur grâce à notre expertise qui nous permet de naviguer parmi les risques économiques et démographiques. Les participants peuvent ainsi compter sur un revenu de retraite prévisible et fiable tout au long de leur vie sans avoir à se soucier d'épuiser leur épargne-retraite de leur vivant. Les employeurs du Régime peuvent offrir des prestations très intéressantes sans assumer les dépenses administratives et les risques inhérents à la gestion d'un régime à employeur unique.

Les trois parrains du Régime – Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges, Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) – nomment les participants aux deux organes de gouvernance du Régime, soit au Conseil des fiduciaires et au Comité de parrainage. Le Régime est cogéré par une représentation égale des participants et des employeurs aux deux instances. En tant que fiduciaires, les membres du Conseil des fiduciaires sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime et de leurs bénéficiaires. Le Conseil établit les politiques pour le placement des cotisations et l'administration des prestations. Il fixe également des niveaux de risques relatifs aux placements et au financement qui cadrent avec les obligations à long terme du Régime.

Les membres du Comité de parrainage représentent en premier lieu les intérêts du groupe qui les a nommés. La priorité du Comité est de trouver l'équilibre entre les taux de cotisation et la structure des prestations.

## Stratégies et priorités

En 2012, nous avons mené à bien la stratégie échelonnée sur trois ans visant à définir et à rehausser la valeur du Régime, conformément à notre mission : accroître la sécurité financière des participants au moment de la retraite grâce à des prestations adéquates, sûres et financées au moyen de cotisations stables et abordables. Notre exemption du projet de fonds communs de placement du gouverne-

ment de l'Ontario constitue une réussite digne de mention de notre programme de défense des intérêts dont l'objectif est de conserver et d'accroître les outils de gouvernance requis pour accomplir notre mission.

## Tous les régimes de retraite ont dû composer avec des vents contraires, mais le Régime est sûr, entièrement provisionné et bien géré.

Nos priorités stratégiques sont les suivantes :

- **Offrir de la valeur** – verser des prestations appropriées et bien gérées qui permettent de respecter les engagements du Régime à un coût raisonnable.
- **Fournir de l'information et des services rapides** – diffusés des renseignements de façon transparente qui aideront les participants à mieux comprendre les prestations et à prendre conscience de leur importance.
- **Réduire et gérer le risque** – la Politique de financement et une composition bien diversifiée d'actifs contribuent à réduire la volatilité et à assurer un traitement équitable pour toutes les générations.
- **Maîtriser les coûts à long terme** – le Régime est établi depuis longtemps, il est efficace et il fonctionne à faible coût. ➤

# Prestations et administration



Le Régime se conforme à la réglementation complexe du fédéral et du provincial et compte sur les employeurs participants pour assurer certains aspects de l'administration locale. Nos juristes et nos experts de l'administration des rentes assurent la conformité ainsi que la qualité et l'efficacité du calcul des prestations et de la prestation des services. Ils travaillent en étroite collaboration avec les employeurs en vue de simplifier leur rôle quant à l'administration du Régime de retraite tout en atténuant les risques.

Notre équipe de communication primée veille à ce que les documents à l'intention des participants soient faciles à comprendre, excèdent les exigences prévues par la loi et permettent aux employeurs d'économiser temps et énergie.

## Modifications au Régime

En 2012, plusieurs modifications au Régime ont été apportées en vue de respecter les nouvelles dispositions réglementaires en Ontario. Par ailleurs, nous avons adopté d'autres modifications afin d'améliorer l'équité pour tous les participants. Ces changements découlaient des analyses des presta-

tions du Régime que nous réalisons continuellement pour nous assurer que les prestations répondent aux besoins des participants et que nous offrons une valeur correspondant aux cotisations versées par les participants tout au long de leur carrière.

## Rajustement des taux de cotisation pour équité

La différence entre le taux de cotisation le plus bas et le plus élevé est passée de 1,8 % à 3,6 %; les taux de cotisations cadrent mieux avec les prestations accumulées aux taux le plus bas et au taux le plus élevé. Les participants dont les gains sont inférieurs à 84 000 dollars versent un peu moins de cotisations à compter de 2013 qu'il leur avait été annoncé auparavant tandis que les participants dont les gains sont plus élevés ont vu leurs cotisations augmenter; le taux est mieux proportionné à leurs catégories de gains. Les changements n'ont eu aucune incidence sur les cotisations totales versées par les participants et par les employeurs. Ce changement a permis d'améliorer l'équité en général pour les participants selon leur catégorie de gains.

## Élimination des cotisations non coordonnées et de l'accumulation de prestations non coordonnées

Ces changements touchent les participants qui continuent de travailler après l'âge de 65 ans, mais qui ont cessé de cotiser au Régime de pensions du Canada. Avant l'entrée en vigueur des changements le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ces participants cotisaient seulement au taux de cotisation le plus élevé et se constituaient une rente au taux le plus élevé. À l'exception des participants qui ont une invalidité de longue durée, tous les participants versent maintenant des cotisations et accumulent des prestations au taux le plus bas et au taux le plus élevé; on améliore ainsi l'équité entre les participants de tous les âges.

## Abolition de la « règle d'un jour »

La disposition selon laquelle les participants peuvent accumuler un mois de service pour chaque mois où ils ont travaillé au moins une journée a été abolie le 1<sup>er</sup> juillet 2012 afin de conformer le Régime au droit fiscal fédéral et d'améliorer l'équité.

<sup>3</sup> En 2012, le Régime s'est vu décerner deux Prix Ovation de l'Association internationale des professionnels de la communication et deux prix d'excellence de l'APEX.

### **Salaire maximal moyen admissible (SMMA) annualisé**

– Des précisions ont été apportées le 1<sup>er</sup> juillet 2012 à la méthode de calcul du salaire maximal moyen admissible (SMMA) des participants à temps partiel, qui figure dans le texte du Régime, afin de l'harmoniser avec la méthode actuelle d'annualisation pour toute l'année plutôt que pour chaque mois. L'annualisation mensuelle n'était pas commode en raison de l'irrégularité et de la diversité des emplois d'un grand nombre des participants travaillant à temps partiel.

### **Nivellement des coûts de rachat de service**

Les modifications au coût de rachats de service sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Dorénavant, les rachats assortis d'un coût actuariel seront facturés au taux le plus élevé du coût actuariel ou des cotisations. Ainsi, les rachats pour tous les participants sont traités équitablement et uniformément.

### **Retrait des droits de bonification**

Le Régime a appliqué une option offerte aux régimes de retraite à financement conjoint depuis le 30 juin 2012 selon laquelle les prestations des participants qui perdent involontairement leur emploi ne seront pas bonifiées. La décision a été prise parce que les prestations bonifiées n'auraient été offertes qu'à quelques participants, mais leur coût aurait été assumé par tous les participants, ce qui est inéquitable.

### **Hausse du seuil des rentes de faibles montants**

Le seuil pour le versement de droits à pension minimum sous forme de paiement forfaitaire plutôt que sous forme de rente ou de transfert immobilisé est passé de 2 % à 4 % du maximum des gains ouvrant droit à pension (MGAP) pour une rente annuelle et à 20 % du MGAP pour le versement de la valeur de rachat. Entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012, ces changements tiennent compte de la hausse des limites législatives qui, en 2012, s'élevaient à 2 004 dollars par

année ou à 167 dollars par mois pour une rente et à 10 020 dollars pour le versement de la valeur de rachat.

### **Élargissement des versements pouvant être faits dans un REÉR**

– Ce changement reflète les modifications législatives selon lesquelles les régimes peuvent transférer sous forme de montant forfaitaire la valeur actualisée de la rente de survivant à laquelle s'applique le même seuil de rente de faibles montants qui s'applique aux participants comme il a été décrit précédemment. Ce changement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

### **Retrait des références à la liquidation partielle dans le texte du Régime**

– Ce changement fait suite à la modification législative entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et qui prescrit l'abolition des liquidations partielles.

### **Mesures de soutien**

Pour aider les employeurs à s'adapter aux nouveaux processus de conformité administrative adoptés en 2012, nous avons élargi nos mesures de soutien en :

- organisant des téléconférences mensuelles à l'intention des administrateurs des employeurs;
- fournissant des outils et des documents d'information portant, entre autres, sur le calcul des gains et des années de service et en les rendant accessibles sur un site Web plus facile à naviguer;
- lançant un programme de formation et de certification des employeurs et en organisant le premier webinaire d'une série.

Par ailleurs, nous avons fourni aux employeurs des analyses actuarielles des tendances démographiques des employés qu'ils pourront utiliser pour la planification des effectifs.

Vers la fin 2012, l'équipe responsable de l'administration des rentes du Régime a été restructurée pour former des unités de services aux employeurs et aux participants. On visait ainsi à simplifier le traitement des demandes de renseignements et des transactions et à approfondir les connaissances spécialisées de chacun des groupes. Le recours aux services directs aux participants est maintenant possible pour certaines transactions et est requis pour d'autres, notamment pour une évaluation de la rente après la rupture d'un mariage. Ce modèle de service permet d'améliorer la rapidité d'exécution ainsi que la gestion des risques et de réduire les coûts.

En 2012, de nouvelles sources d'information d'autres sources actualisées ont été mises à la disposition des participants pour en apprendre davantage sur les prestations et sur le mode de gestion du Régime :

- Trois nouvelles vidéos ont été affichées sur notre site Web : *Road to retirement*, *Value in the Plan*, et *New to the Plan?* (en anglais seulement)
- Les exposés présentés aux participants sur leur lieu de travail dans toute la province ont été améliorés.
- Lancement de « *Mon Infolien sur la pension* », un service de courriel qui permet aux participants de recevoir directement et rapidement des nouvelles du Régime, peu importe où ils se trouvent.
- Relevé annuel à l'intention des participants retraités (envoyés au début de 2013) conçus pour aider ces participants à mieux comprendre leurs prestations, y compris le niveau de protection contre l'inflation offert pour chaque période de service.

- Tenue d'une séance sur la stratégie de placement du Régime avec les parties intéressées, y compris pour une association de participants retraités (lors de leur assemblée générale annuelle).
- Multiples séances pour expliquer l'accord-cadre des régimes à financement conjoint avec la province et ses répercussions.

### Modernisation de l'infrastructure

Nous avons réalisé des progrès quant à la mise à jour de l'infrastructure de l'information qui est essentielle pour que les opérations de gestion des rentes soient efficaces. De plus, les améliorations apportées à notre système de comptabilité permettront de produire des rapports financiers plus détaillés et en temps opportun. Nous poursuivons les travaux pour la mise en œuvre d'un nouveau système d'administration des rentes. Une fois achevé, le système permettra de simplifier les transactions et d'atténuer les risques. Il s'agit d'un pro-

jet complexe et à phases multiples qui requiert que les calculs programmés, la conversion des données, la gestion des dossiers, les rapports, la sécurité et les contrôles soient précis. Enfin, ces nouveaux systèmes nous permettront de mieux servir les participants actuels et les employeurs, de même que de nous adapter à l'augmentation du nombre de participants.

### Capitalisation du Régime

Selon l'évaluation actuarielle du Régime au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'excédent réglementaire est passé de 154 millions de dollars à 347 millions de dollars par rapport à la dernière évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les prestations demeurent assurées grâce à 6,3 milliards en actif et à un niveau de capitalisation de 103 % sur une base de permanence. Une hausse annoncée en 2011 de 0,4 % par rapport aux taux de cotisation de 2013 sera appliquée en 2014; le taux combiné s'élèvera donc à 12,4 % de la paie

(11,2 % pour la tranche de gains inférieure au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension et 14,8 % pour la tranche de gains supérieure) et demeurera en vigueur au moins jusqu'en 2018.

Selon les résultats de l'évaluation du 1<sup>er</sup> janvier 2013, nous sommes en mesure d'annoncer qu'aucune réduction des prestations ne sera envisagée au titre de l'accord-cadre pour les régimes de retraite à financement conjoint qui a été négocié avec le gouvernement de l'Ontario à la fin de 2012. Toujours selon cette évaluation, nous pouvons aussi annoncer que la protection conditionnelle contre l'inflation pour le service acquis après 2007 sera accordée aux participants retraités jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nous appliquons des hypothèses réalistes pour nos évaluations actuarielles. À titre d'exemple, nous croyons notamment que les participants retraités

**Notre équipe responsable de l'administration des rentes du Régime a été restructurée pour former des unités de services aux employeurs et aux participants afin de simplifier le traitement des demandes de renseignements et à approfondir les connaissances spécialisées de chacun des groupes.**

## SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Résultats concernant la capitalisation sur une base de permanence (sur une base cumulative modifiée)	1 <sup>er</sup> janvier 2013 Évaluation déposée
<b>VALEUR DES ACTIFS :</b>	(en millions de dollars)
Valeur marchande des actifs nets	6 260 \$
Lissage des résultats	31 \$
Valeur actuelle des cotisations futures	
Cotisations de base	2 631 \$
Cotisations supplémentaires	1 018 \$
<b>Valeur actuarielle totale des actifs</b>	<b>9 940 \$</b>
Passifs relatifs aux prestations acquises	7 218 \$
Valeur actuelle des prestations futures accumulées par les participants actifs	2 360 \$
Provision pour les indexations pour le service accumulé après 2007 pour les trois années suivant la date de l'évaluation	15 \$
<b>Provisions actuarielles totales</b>	<b>9 593 \$</b>
Excédent de capitalisation	347 \$

<sup>4</sup> Le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension est fixé chaque année par le gouvernement fédéral; il est de 51 100 dollars en 2013.

<sup>5</sup> Se reporter à la page 15 pour plus de renseignements sur l'accord-cadre pour les régimes de retraite à financement conjoint.

vivent en moyenne jusqu'à l'âge de 88 ans, donc beaucoup plus vieux que l'espérance de vie de la population en général. Une longévité supérieure à la moyenne est caractéristique du profil démographique des gens travaillant dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Nous avons adopté en 2011 une hypothèse d'augmentation de l'espérance de vie et avons augmenté les taux de cotisations sur trois ans (2012-2014) en vue de financer le versement des rentes pour une espérance de vie supérieure. Le Régime est donc à même de faire face aux pressions de plus en plus grandes à cet égard.

#### **La politique induit des décisions de financement rigoureuses**

Les dirigeants sont parvenus à guider le Régime à travers les turbulences sur les marchés financiers, les faibles

taux d'intérêt et l'augmentation de l'espérance de vie des participants en prenant les mesures prévues dans la Politique de financement élaborée en 2006 et mise à jour en 2010.

La Politique est conçue pour que la capitalisation du Régime soit robuste à long terme en vue de garantir les prestations promises tout en réduisant au minimum la volatilité des taux de cotisations et en tenant compte de l'équité pour toutes les générations de participants. Pour réaliser ces objectifs à long terme et pallier la volatilité à court terme, la Politique prévoit le recours à des réserves, à des cotisations de stabilité et à des prestations conditionnelles pour chacun des six niveaux de santé financière du Régime. Le niveau de capitalisation du Régime est évalué

lors de chacune des évaluations actuarielles; les mesures requises sont prises selon le niveau établi. Selon la dernière évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Régime est capitalisé à 103 % et se trouve actuellement au niveau 3 de la Politique de financement. (Voir la page 14 pour plus d'information au sujet de la Politique de financement.) ➤

**Nous utilisons des hypothèses réalistes pour nos évaluations actuarielles. Une hypothèse clé est que les participants retraités vivent en moyenne jusqu'à 88 ans, bien en dessus de l'espérance de vie de la population en générale.**



# La Politique de financement en un coup d'oeil

Voici un résumé de la Politique de financement du Régime de retraite des CAAT.

Se reporter à la section Gouvernance de notre site Web pour le texte complet de la Politique de financement.

## APPLICATION DES LEVIERS DE CONTRÔLE À CHAQUE NIVEAU

	Réserves	Cotisations	Prestations conditionnelles	Prestations
<b>Niveau 6</b> Envisager une combinaison de :	Fonds supplémentaires dans les réserves, jusqu'à concurrence de la limite fiscale	Réduction des cotisations sous les niveaux de base	Amélioration des prestations, notamment une protection ponctuelle contre l'inflation sur la partie des rentes fondées sur le service avant 1992	
<b>Niveau 5</b>	Des réserves supplémentaires sont constituées afin de résister à une hausse allant jusqu'à 7,5 % des passifs	Cotisations de base seulement	Protection contre l'inflation pour la partie de la rente fondée sur le service après 2007 pour toutes les périodes	
<b>Niveau 4</b>	Affectations pour résister à un changement jusqu'à 1 % du taux d'actualisation et pour constituer des réserves afin de financer les hausses d'inflation futures à l'égard du service après 2007	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 1 % ou 2 %	Protection contre l'inflation pour la partie de la rente fondée sur le service après 2007 pour toutes les périodes	
<b>Niveau 3*</b>	Affectation pour résister à un changement jusqu'à 0,5 % du taux d'actualisation	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 %	Protection contre l'inflation pour la partie de la rente fondée sur le service après 2007 pour la période en cours + pour les années antérieures d'inflation non payée	
<b>Niveau 2</b>	Entièrement utilisées	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 %	Protection contre l'inflation pour la partie de la rente fondée sur le service après 2007 pour la période en cours	Reprise des réductions temporaires de prestations
<b>Niveau 1 – provisoire ** en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017*</b>	Entièrement utilisées	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 % + Aucune hausse autorisée	Aucune protection contre l'inflation pour la partie de la rente fondée sur le service après 2007	Réductions temporaires des droits à retraite futurs
<b>Niveau 1</b>	Entièrement utilisées	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 % + Envisager d'autres hausses	Aucune protection contre l'inflation pour la partie de la rente fondée sur le service après 2007	Réductions des prestations acquises dans le futur

\* Niveau atteint au 1<sup>er</sup> janvier 2013

\*\* Par suite de l'accord-cadre pour les régimes de retraite à financement conjoint qui a été négocié avec le gouvernement provincial à la fin de 2012, la Politique de financement a été modifiée pour ajouter le niveau 1 provisoire. On tient ainsi compte du gel des taux de cotisations qui sera en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 décembre 2017. Pendant cette période, si une évaluation montre que le Régime est au Niveau 1, on modifiera

le Régime afin de réduire temporairement les prestations. Les prestations réduites seront rétablies si le Régime atteint un niveau de capitalisation de 100 % au niveau 2. Depuis la conclusion de l'accord, le Régime a soumis une évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon laquelle on prévoit un excédent jusqu'en 2017 permettant ainsi aux cotisations de demeurer telles qu'annoncées, et ce, sans changements aux prestations.

# Nos initiatives de sensibilisation sont dans le meilleur intérêt de nos participants

Nous avons travaillé d'arrache-pied pour nouer des relations avec de nombreux intervenants. Nous souhaitons ainsi mieux faire connaître et mieux faire comprendre la valeur des prestations de retraite déterminées et l'efficacité de notre structure de gouvernance conjointe. En 2012, le personnel du Régime a donc présenté des exposés informatifs à plus de 3 000 participants sur leur lieu de travail aux quatre coins de la province. De plus, les membres de l'équipe de la haute direction du Régime ont fait des exposés sur l'importance des régimes à prestations déterminées à une vaste série d'intervenants du secteur de l'enseignement postsecondaire, du gouvernement, de même qu'à des professionnels du domaine des rentes et des placements.

Nous sommes demeurés actifs dans nos efforts de sensibilisation lorsqu'en 2012, le gouvernement de l'Ontario a proposé des changements dans son budget qui auraient une incidence sur les régimes de retraite qui évoluent dans le secteur public en général. Selon ces changements, nombre de petits régimes de retraite devraient mettre en commun leurs actifs en une seule « super caisse » de placements. Le projet de loi obligeait également les régimes

à financement conjoint à réduire les droits futurs à retraite plutôt qu'à augmenter les cotisations pour éponger tout déficit de provisionnement.

Par la mise en commun des placements, le gouvernement souhaitait améliorer le rendement et réaliser des gains d'efficacité. Nous estimons que la mise en commun des placements n'entraînera pas nécessairement à elle seule une réduction des coûts véritable et durable. Le programme de placements du Régime est rentable et donne un rendement se situant dans les premiers 10 % depuis la crise financière de 2008. En mettant en commun les avoirs de la caisse du Régime des CAAT avec ceux des caisses de régimes de retraite de différents secteurs qui ont un profil démographique différent, et par conséquent, des profils de passif et de risque différents, on force le regroupement de diverses caisses qui n'ont pas les mêmes objectifs de placement. La disparité des modes de gouvernance et des objectifs de placement pourrait en réalité réduire à néant les avantages apportés par la taille et augmenter ultimement la volatilité puisqu'on opérerait une concentration des actifs plutôt que d'atteindre notre but de les diversifier.

Nous estimons, en prenant appui sur des preuves, qu'il est possible d'obtenir une plus grande efficacité et viabilité en regroupant des régimes de retraite sous un modèle de gouvernance conjointe dans un secteur où les intervenants ont des vues similaires. Un regroupement complet couvre tous les aspects suivants : la structure des prestations, la tolérance au risque, la gestion du risque, la gouvernance, les communications et l'éducation. Tous ces aspects sont des éléments essentiels dans l'équation de la valeur et de l'efficacité d'un régime de retraite.

## Le travail d'équipe, le moteur de nos négociations avec le gouvernement

Lorsque le ministre des Finances a nommé M. Bill Morneau au poste de conseiller en investissement pour les régimes de retraite et l'a chargé de recommander la façon de mettre en œuvre la mise en commun des placements, les membres de l'équipe de la haute direction du Régime se sont entretenus avec lui et lui ont soumis des mémoires. Puis, pendant plusieurs mois, une équipe formée des présidents nommés par les employés et les employeurs des deux organes de gouvernance ainsi que des membres du groupe de la haute direction se sont réunis avec des fonctionnaires et

## Évaluations de la capitalisation (au 1<sup>er</sup> janvier)

De 2003 à 2013 (en millions \$)



des représentants élus. Ces consultations portaient sur le projet de loi du gouvernement selon lequel les régimes de retraite à financement conjoint devraient réduire les droits à retraite futurs plutôt qu'augmenter les cotisations en cas de déficit. Le Régime souhaitait ainsi parvenir à un résultat qui serait dans l'intérêt des participants et des employeurs.

## Nous considérons la conclusion de l'accord-cadre pour les régimes de retraite à financement conjoint comme une grande réussite puisqu'il s'agissait du meilleur résultat pouvant être obtenu pour les participants du Régime.

Ces vastes consultations avec le gouvernement ont abouti à l'accord-cadre pour les régimes de retraite à financement conjoint annoncé en octobre. Le Régime a négocié et conclu une entente qui lui confère certains éléments essentiels à la stabilité et à la bonne gestion du Régime, notamment :

- Le Régime est exempté de l'obligation de mettre en commun ses placements dans la nouvelle « caisse en gestion commune » de la province.
- Le Régime doit respecter un cycle temporaire d'évaluation aux quatre ans (le précédent était de trois ans); la stabilité est ainsi accrue, car le Régime dispose de plus de temps pour s'adapter à la volatilité des marchés de placement et des taux d'intérêt.
- Le Régime est exempté de toutes dispositions législatives extraordinaires qui pourraient imposer des décisions de placement, ce qui aurait eu des répercussions

importantes sur la structure de financement conjoint et le mode de prise de décision; ces deux éléments sont essentiels à la stabilité du Régime.

Pour obtenir ces résultats, nous avons dû apporter des changements temporaires à la Politique de financement du Régime. Ces changements prévoient des réductions temporaires et limitées des droits à pension qui seront acquis si le Régime enregistre un déficit de capitalisation avant le 30 décembre 2017. Lorsque l'accord-cadre pour les régimes de retraite à financement conjoint a été adopté, le Régime disposait d'un excédent. Depuis, il a déposé une évaluation montrant un excédent supplémentaire et prévoyant que cet excédent se prolongera jusqu'à la fin de la durée de validité de l'accord.

Nous considérons la conclusion de l'accord-cadre pour les régimes de retraite à financement conjoint comme une grande réussite puisqu'il s'agissait du meilleur résultat pouvant être obtenu pour les participants du Régime. Nous conservons l'indépendance qui est indispensable à la bonne gouvernance et à la stabilité d'un régime de retraite.

### La croissance dans le secteur de l'enseignement postsecondaire aura des avantages pour tous

En 2012, la haute direction et les dirigeants du Régime se sont efforcés de nouer le dialogue avec des parties intéressées du secteur de l'enseignement postsecondaire en Ontario. Ce dialogue portait sur les avantages que les régimes de retraite des universités intéressées auraient à se joindre au Régime des CAAT en vue d'établir un régime de retraite pour tout le secteur. Nous estimons que cette orientation sur la croissance et le regroupement des régimes du secteur postsecondaire aurait des avantages pour les participants et les employeurs du Régime des CAAT, de même que pour les universités, les participants à leur régime de retraite, les étudiants postsecondaires et les contribuables en Ontario.

Notre proposition offre une solution immédiate aux universités aux prises avec un déficit de capitalisation des pensions en leur donnant accès à l'exemption des exigences en matière de solvabilité dont bénéficie le Régime des CAAT à titre de régime à financement conjoint. Elle permettrait également aux universités de respecter l'objectif du gouvernement provincial selon lequel leur régime de retraite doit être financé en parts égales avec leurs participants et doit mener ses activités selon un modèle de gouvernance conjointe.

Les collègues, les universités et leurs participants bénéficieraient tous d'une diminution de la volatilité des taux de cotisation et des économies de coûts qu'apporte une augmentation du nombre de participants appartenant au même profil démographique. De plus, les similitudes entre les profils démographiques et entre les profils de risques des régimes postsecondaires faciliteraient une bonne harmonisation des besoins de gouvernance, de même que de la gestion du passif et des actifs. Tous ces avantages pourraient être obtenus sans les coûts et risques associés à la création d'une structure administrative distincte pour les régimes de retraite des universités.

À notre avis, le Régime a avantage à accueillir les régimes de retraite des universités qui souhaitent s'y joindre afin de créer un régime interentreprises à financement conjoint pour le secteur de l'enseignement postsecondaire. Il s'agit là d'une solution pratique et rentable aux problèmes de capitalisation des régimes de retraite des universités qui permettrait également d'offrir aux employés des universités des prestations sûres et stables.

Nous continuerons de déployer des efforts pour obtenir l'appui du gouvernement et d'autres intervenants alors que nous travaillerons de concert avec les nombreuses universités intéressées pour explorer les options pour constituer un régime de retraite viable pour le secteur de l'enseignement postsecondaire en Ontario. ➔

# Gestion des placements

L'équipe de gestion des placements du Régime supervise la stratégie de placement de la caisse approuvée par le Conseil des fiduciaires. L'équipe composée de cinq professionnels des placements sélectionne des sociétés et des fonds de gestion des placements selon divers critères et normes de qualité et surveille les résultats obtenus en fonction des objectifs de rendement et des risques. Au final, on obtient un portefeuille bien diversifié qui réduit les risques dans l'ensemble tout en trouvant un équilibre entre sécurité et accessibilité économique.

L'équipe des placements supervise les activités d'une trentaine de gestionnaires de placement et de fonds dans un vaste éventail de catégories d'actif avec un amalgame équilibré d'approche de placement.

## Aperçu du marché

Malgré le ralentissement de la croissance macroéconomique mondiale, 2012 a été une bonne année sur le plan du rendement boursier dans la plupart des marchés puisque les banques centrales partout dans le monde ont pris des mesures pour éviter les défaillances d'emprunteurs souverains et encourager la croissance.

Après avoir affiché un bon rendement pendant une dizaine d'années, l'indice composé S&P/TSX a offert un rendement inférieur aux actions non canadiennes en 2012. Un ralentissement économique a été enregistré au Canada : la vigueur du dollar canadien et l'affaiblissement du cours des produits de base se sont répercutés sur le PIB.

La croissance aux États-Unis a repris et les indicateurs économiques montrent une amélioration, notamment en



matière d'immobilier. En Europe, il était évident que la banque centrale prendrait les mesures nécessaires pour éviter un effondrement de l'euro et les marchés des actions ont réagi en conséquence. L'indice MSCI EAFE a devancé les rendements boursiers mondiaux en 2012.

Les taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et dans les pays de la zone euro ont fléchi en 2012 puisque les banques centrales se sont engagées à maintenir les taux d'intérêt bas au moyen principalement de programmes d'achat d'obligations.

## Rendement total

Le Régime de retraite des CAAT a affiché un bon rendement de placement pour la quatrième année d'affilée. En effet, le rendement en 2012 s'est chiffré à 11,8 % sans déduction des frais de placement de 50 points de base. Les actifs du Régime de retraite des CAAT s'élevaient à 6,3 milliards de dollars au 31 décembre 2012 tandis qu'ils se chiffraient à 5,6 milliards l'année précédente. Les revenus de

« Notre rendement net de 11,3 % a augmenté la valeur du Régime de 50 millions \$ comparé au taux cible de la politique de 10,4 % »

## JULIE CAYS

Chef des placements

placement se sont quant à eux élevés à 624 millions de dollars. Le Régime a donc enregistré un rendement de 11,3 % après déduction des dépenses; à titre de comparaison, le point de référence pour le rendement est de 10,4 % pour une valeur ajoutée de 50 millions de dollars.

Depuis la crise financière de 2008, le portefeuille de placements bien diversifié du Régime de retraite des CAAT a généré un taux annuel moyen de rendement de 11,1 % sans déduction des dépenses et de 10,5 % après déduction des dépenses.

<sup>6</sup> L'indice composé S&P/TSX est un indice du cours des actions des grandes entreprises transigeant à la bourse de Toronto et est mesuré en fonction de la capitalisation boursière.

<sup>7</sup> Le produit intérieur brut (PIB) est la valeur sur le marché de tous les biens et services finaux officiellement reconnus qui sont produits dans un pays pendant une période donnée.

<sup>8</sup> L'indice MSCI EAFE est un indice boursier conçu pour mesurer le rendement des marchés des actions des marchés développés autres que les États-Unis et le Canada. Il est établi par MSCI Barra, un fournisseur d'outils d'aide aux décisions de placement. L'acronyme « EAFE » désigne l'Europe, l'Australasie et l'Extrême-Orient (Far-East en anglais).

<sup>9</sup> Pour la période de 4 ans se terminant le 31 décembre 2012.

### Portefeuille de placements diversifiés

Pour mettre au point une composition adéquate d'actifs, le Régime prend en considération ses passifs actuels et ses passifs futurs ainsi que les actifs actuels et les actifs prévus. Notre amalgame de placements de couverture du passif et de placements à rendement accru est le résultat d'analyses approfondies de nos passifs, de nos objectifs à long terme et de notre tolérance au risque.

Les placements à rendement accru peuvent offrir un rendement supérieur à celui des obligations. Le pourcentage cible établi pour ces placements est de 57 %. Ces placements incluent les actions de sociétés ouvertes (canadiennes et étrangères dans les marchés développés et émergents) et le capital-investissement.

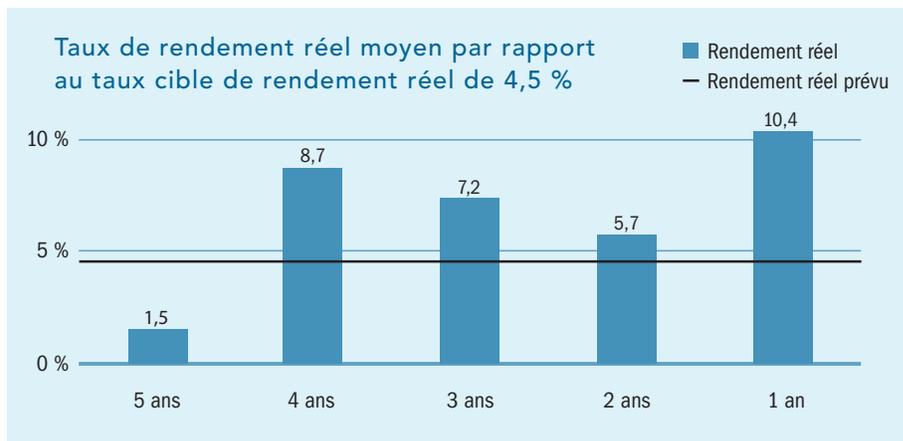
Les placements de couverture du passif sont utilisés pour atténuer partiellement la sensibilité aux taux d'inflation et d'intérêt de nos passifs. Le pourcentage établi pour ces placements est de 43 %. Ils incluent les placements comme les obligations non indexées et les obligations à rendement réel, les infrastructures, les produits de base et l'immobilier.

### Changement de l'actif net disponible pour le versement des prestations de 2012

(en millions de dollars)

Avoir net au 31 décembre 2011	5 627 \$
Revenu de placement	624 \$
Cotisations reçues	355 \$
Prestations versées	(332 \$)
Dépenses administratives	(14 \$)
Changement net de l'actif disponible pour les prestations	633 \$
<b>Actif net au 31 décembre 2012</b>	<b>6 260 \$</b>

Les montants ci-dessus ont été arrondis



Le taux de rendement réel du Régime de retraite des CAAT (après inflation) par rapport au taux de rendement réel à long terme prévu de 4,5 %. Bien que le rendement du Régime ait dépassé le rendement réel prévu au cours des quatre dernières années, le rendement sur cinq ans est resté inférieur à l'objectif en raison de la crise financière de 2008.

Ils incluent les placements comme les obligations non indexées et les obligations à rendement réel, les infrastructures, les produits de base et l'immobilier.

### Actions canadiennes (13 % du total des placements)

Les actions canadiennes s'élevaient à 806 millions de dollars au 31 décembre 2012 et ont produit un rendement de 10,5 %, comparativement au point de référence (Indice composé S&P/TSX) du rendement de 7,2 %.

Les secteurs des matériaux, de l'énergie et de la technologie de l'information ont été les seuls à accuser un recul pour l'année. Le portefeuille d'actions canadiennes du Régime a battu l'indice S&P/TSX en raison d'une sous-pondération du secteur des matériaux qui a offert un rendement inférieur.

### Actions des marchés industrialisés (34 % du total des placements)

Les actions des marchés industrialisés se chiffraient à 2 089 millions de dollars au 31 décembre 2012 et

ont généré un rendement de 14,0 %, comparativement au point de référence (indice MSCI Monde ex-Canada) de rendement de 14,3 %.

Le portefeuille d'actions des marchés industrialisés est une combinaison de portefeuille d'actions aux États-Unis, d'actions internationales et d'actions mondiales. Ce portefeuille a obtenu de meilleurs résultats que le point de référence pour les actions américaines, mais a affiché un rendement inférieur pour les actions internationales et les actions mondiales.

### Actions des marchés émergents (8 % du total des placements)

Le portefeuille d'actions des marchés émergents lequel est devenu une allocation distincte des actions des marchés industrialisés en 2012 s'est élevé à 532 millions de dollars et a produit un rendement de 16,7 %, comparativement au point de référence (MSCI Marchés émergents) du rendement de 16 %.

### Capital-investissement (2 % du total des placements)

Les actifs de capital-investissement se chiffraient à 129 millions de dollars à la

Le rendement pour chaque catégorie d'actifs est établi selon le rendement de référence applicable.

Catégorie d'actifs	Point de référence
<b>Rendement accru</b>	
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX
Actions des marchés industrialisés	MSCI Monde ex-Canada
Actions des marchés émergents	MSCI Marchés émergents
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %
<b>Couverture du passif</b>	
Obligations non indexées	Indice d'obligations à long terme DEX
Obligations à rendement réel	Rendement réel
Infrastructure	IPC + 5 %
Biens immobiliers	Indice IPD
Produits de base	S&P/GSCI Rendement total

### Obligations à rendement réel (7 % des placements totaux)

Les obligations à rendement réel se sont chiffrées à 466 millions de dollars et ont produit un rendement de 2,7 %.

### Produits de base (5 % du total des placements)

Il s'agit d'une nouvelle catégorie d'actifs pour le Régime en 2012. Nous avons commencé à répartir en avril les produits de base aux gestionnaires financiers au moyen d'une stratégie passive en avril 2012. Vers la fin de l'année, cette catégorie d'actif se chiffrait à 305 millions de dollars.

### Infrastructure (4 % du total des placements)

Le Régime a commencé à investir dans les infrastructures en 2005 et a une cible de 10 % de l'ensemble des actifs. À la fin de 2012, l'infrastructure s'élevait à 249 millions de dollars et avait produit un rendement de 10,8 % comparativement au point de référence de 5,8 %. Durant l'année, le Régime des CAAT a pris trois engagements au titre de fonds d'infrastructure en Europe et en Amérique du Nord.

### Biens immobiliers (5 % du total des placements)

Les placements en biens immobiliers, tous détenus en propriétés canadiennes, se chiffraient à 339 millions de dollars à la fin de l'année et avaient produit un rendement de 11,6 % comparativement au point de référence de 9,8 %. Les actifs sont détenus dans une caisse en gestion commune qui est bien diversifiée selon les régions géographiques canadiennes, le type de propriété et la stratégie de placement.

### Gestion du risque de change

Le Régime exécute un programme de couverture du risque de change pour gérer le risque inhérent aux avoirs en monnaie non canadienne. En 2012, le programme a bonifié le rendement des placements du Régime grâce à la vigueur du dollar canadien. ➔

### Un actif de 6,3 milliards de \$ en placements bien diversifiés



fin de l'année et ont généré un rendement de 15,4 % comparativement au point de référence de 17,2 %. Le Régime des CAAT a pris six engagements de capital-investissement en 2012, dont un coinvestissement en vue de progresser continuellement vers la cible de 5 % du total des actifs établi en 2007.

### Placements à revenu fixe (22 % du total des placements)

Les actifs à revenu fixe se chiffraient à 1 301 millions de dollars au 31 décembre 2012 et ont produit un rendement de 5,3 % comparativement au point de référence du rendement (indice d'obligations à long terme DEX) de 5,2 %.

## Rendement des placements, catégorie d'actifs par rapport à point de référence

Au 31 décembre 2012 (après déduction des dépenses)

Catégorie d'actifs	Placements du Régime des CAAT (en M\$)	Rendement du Régime des CAAT (en %)	Point de référence (en %)	Valeur ajoutée (en %)
<b>Rendement accru</b>				
Actions canadiennes	806 \$	10,5 %	7,2 %	3,3 %
Actions des marchés industrialisés *	2 089 \$	14,0 %	14,3 %	(0,4) %
Actions des marchés émergents	532 \$	16,7 %	16,0 %	0,7 %
Capital-investissement	129 \$	15,4 %	17,2 %	(1,8) %
<b>Couverture du passif</b>				
Obligations non indexées	1 301 \$	5,3 %	5,2 %	0,1 %
Obligations à rendement réel	466 \$	2,7 %	2,7 %	0,0 %
Infrastructure	249 \$	10,8 %	5,8 %	5,0 %
Biens immobiliers	339 \$	11,6 %	9,8 %	1,8 %
Produits de base **	305 \$	s.o.**	s.o.**	s.o.**

\*Les actions des marchés industrialisés incluent les portefeuilles d'actions aux États-Unis, d'actions à l'étranger et d'actions mondiales.

\*\*Sans objet car le placement a été effectué pour moins d'un an.

## Investissement responsable

Lorsqu'il fait des placements, le Régime des CAAT a comme principal objectif de maximiser le rendement ajusté en fonction du risque. À cette fin, la Politique en matière d'investissement responsable couvre les trois secteurs d'activité de placement : i) vote par procuration; ii) engagement des entreprises; et iii) prise en compte de facteurs sociaux et environnementaux et de facteurs de gouvernance dans les processus de gestion de placements, lorsque cela se justifie.

### Vote par procuration

Conformément à la Politique en matière d'investissement responsable, le Régime des CAAT votera par procuration d'une façon responsable et avisée. Les propositions des actionnaires qui touchent aux questions sociales et environnementales et aux questions de gouvernance seront examinées au cas par cas en tenant compte de l'incidence éventuelle des mesures proposées sur la valeur à long terme de l'entreprise pour l'actionnaire.

### Vote par procuration en 2012

En 2012, 956 réunions ont été tenues au cours desquelles il y a eu un vote pour un total de 11 641 dossiers individuels. Nous avons voté contre 642 propositions de gestion ou environ 5 % des propositions. Le nombre de propositions rejetées est semblable à l'an dernier. Au total, 547 propositions d'actionnaires ont été soumises en 2012 lors des réunions des entreprises du portefeuille du Régime des CAAT. Le Régime des CAAT a voté pour 356 de ces propositions ou pour plus de 65 %.

Le Régime des CAAT encouragera les sociétés à divulguer les facteurs et les risques liés aux questions sociales et environnementales et aux questions de gouvernance, afin que les investisseurs, y compris les gestionnaires de placement embauchés par le Régime, soient plus aptes à prendre en considération ces facteurs au moment d'évaluer les risques et le rendement possibles des placements dans leur portefeuille.

En général, les votes sont lancés en

faveur des propositions recommandant aux sociétés l'adoption de politiques qui s'appuient sur les lignes directrices et les principes établis dans les conventions de l'Organisation internationale du travail; les principes Ceres portant sur l'environnement; et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### Engagement des entreprises

Le Régime des CAAT joint les rangs d'autres investisseurs institutionnels au Canada en vue d'encourager les



« Les sociétés de portefeuille et leurs dirigeants responsables doivent promouvoir la bonne gouvernance d'entreprises et s'assurer d'avoir un effet positif sur le rendement des placements pour tous les investisseurs. »

**KEVIN RORWICK**  
Chef des finances

#### Promouvoir une bonne gouvernance d'entreprises

Le Régime a été le principal demandeur dans un recours collectif intenté aux États-Unis contre Immucor Inc.; il représentait tous les actionnaires qui détenaient des actions au cours de la période visée. Nous avons intenté une action en justice contre l'entreprise et certains de ses dirigeants lorsque le cours de l'action a chuté après qu'on ait appris que l'entreprise faisait

l'objet d'une enquête du département du Travail et de la Food and Drug Administration aux États-Unis. L'enquête portait sur des allégations de fixation des prix et les contrôles de qualité défectueux. Vers la fin de 2012, nous avons conclu un règlement extrajudiciaire qui sera partagé entre tous les actionnaires admissibles d'Immucor.

#### Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite

Des membres de l'équipe responsable des placements du Régime de retraite des CAAT sont également membres actifs de l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite. La mission de cette Association est de « promouvoir, dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, des pratiques d'investissement et de gouvernance saines ». L'Association cherche également à élaborer, surveiller et favoriser de saines normes de régie d'entreprise au Canada. Julie Cays, chef des placements du Régime, a siégé à titre de présidente de l'Association en 2012.

L'Association a présenté de nombreux mémoires en 2012, dont un à l'intention du groupe TSX portant sur les changements relatifs à la majorité des voix pour les administrateurs; un à l'intention des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour faire suite au document de consultation sur la réglementation potentielle des experts-conseils mandataires; et un à l'intention des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur les obligations permanentes des émetteurs émergents en matière de gouvernance et d'information.

organes de réglementation et la direction des entreprises à adopter de meilleures pratiques de gouvernance et une meilleure divulgation des risques environnementaux et sociaux ainsi que des risques liés à la gouvernance.

#### Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

Le Régime est membre de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance depuis 2005. Cette coalition a été constituée pour défendre les intérêts des investisseurs institutionnels en faisant la promotion de bonnes pratiques de gouvernance auprès des sociétés ouvertes canadiennes et de l'amélioration du cadre réglementaire en vue de mieux harmoniser les intérêts des conseils et de la direction avec ceux des actionnaires. Les membres de la coalition estiment que de bonnes pratiques de gouvernance renforcent

la capacité d'une entreprise à créer de la valeur pour ses actionnaires. Parmi les 46 membres de la Coalition, on retrouve une série d'investisseurs institutionnels (régimes de retraite, fonds communs de placement et tiers de gestion de trésorerie). Combinés, ils représentent des actifs de plus de 2 billions de dollars.

En plus des mémoires présentés à divers organismes du gouvernement, certaines contributions de la coalition en 2012 sont dignes de mention. Elle a notamment publié des lignes directrices sur le rôle de l'actionnaire contrôlant dans une société contrôlée par des actions ainsi que des principes sur la rémunération des cadres supérieurs dans lesquels on retrouve les vues de la Coalition pour la conception d'un programme efficace de rémunération.

**Le Régime des CAAT est signataire de l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Cette Initiative vise à améliorer la transparence et la reddition de comptes des sociétés et des gouvernements dans les pays en développement concernant les dépenses et les recettes provenant du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière.**



#### Institutional Limited Partners Association

L'Institutional Limited Partners Association est une association industrielle mondiale composée d'investisseurs commanditaires dans des fonds de capital-investissement. Le Régime de retraite des CAAT est membre actif de cette Association et a ratifié les principes relatifs au capital-investissement de l'Association. Ces principes servent à promouvoir l'harmonisation des intérêts, de la gouvernance et de la transparence qui forment la base de rapports efficaces entre les commanditaires et les associés commandités. Les principes exhortent les associés commandités à divulguer les risques extrafinanciers, y compris les risques environnementaux et sociaux et les risques liés à la gouvernance, sur le plan des fonds et du portefeuille de l'entreprise dans les rapports qu'ils produisent à l'intention des commanditaires.

#### Carbon Disclosure Project et autres divulgations relatives à l'eau

Le Carbon Disclosure Project (CDP) a pour objectif d'accélérer l'application de solution aux changements clima-

tiques et à la gestion de l'eau en plaçant l'information pertinente au cœur des décisions d'affaires, de politiques et de placements. Le Régime des CAAT est un signataire du CDP et des autres initiatives de divulgation relative à l'eau.

Le CDP contribue grandement à améliorer la divulgation des émissions de carbone et de la gestion de l'eau par les entreprises. Des demandes annuelles d'information sont envoyées par le CDP à des entreprises partout dans le monde (dont plus de 200 sont situées au Canada).

#### Initiative pour la transparence des industries extractives

Le Régime des CAAT est signataire de l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Cette Initiative vise à améliorer la transparence et la reddition de comptes des sociétés et des gouvernements dans les pays en développement concernant les dépenses et les recettes provenant du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière. Nombre de ces pays n'ont

pas adopté de bonnes pratiques de gouvernance par rapport à ces recettes. L'objectif de l'Initiative est donc d'établir des normes mondiales de transparence pour le secteur du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière afin que l'exploitation des ressources naturelles profite à l'ensemble de la population.

#### Prise en compte de facteurs sociaux et environnementaux et de facteurs de gouvernance dans les processus de gestion de placements

Tous les ans, un questionnaire est envoyé aux gestionnaires financiers du Régime et aux associés commandités. Ce questionnaire renferme une série de questions portant sur la prise en compte de facteurs sociaux et environnementaux et de facteurs de gouvernance dans leurs processus de gestion de placements.

Les réponses à ce questionnaire indiquent que nombre des gestionnaires du Régime tiennent compte de l'incidence de ces facteurs dans leurs décisions de placement. 

# La gouvernance conjointe, à la base de la réussite du Régime

**La structure de gouvernance conjointe du Régime des CAAT est bicamérale, c'est-à-dire qu'elle se compose de deux organes de gouvernance : le Comité de parrainage et le Conseil des fiduciaires.** Les participants et les employeurs sont représentés également dans ces deux instances par l'entremise de leurs dirigeants qui sont nommés par les répondants du Régime : Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). On reconnaît que cette structure est un modèle de réussite pour la prise de décisions conjointes.

À titre de fiduciaires, les membres du Conseil sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime. Le Conseil établit les politiques pour le placement des cotisations et l'administration des prestations. Il fixe également des niveaux de risques relatifs aux placements et au financement qui cadrent avec les obligations à long terme du Régime.

Les membres du Comité de parrainage représentent en premier lieu les intérêts du groupe qui les a nommés. La priorité du Comité de parrainage est de trouver l'équilibre entre les taux de cotisation et la structure des prestations.

**Le Comité de parrainage est composé de huit membres :** quatre représentants des employés, dont trois sont nommés par le SEFPO et un par l'APACO, et quatre représentants des employeurs, qui sont nommés par Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges.

## COMPOSITION ACTUELLE DU COMITÉ DE PARRAINAGE :



**Marilou Martin, coprésidente**  
Marilou Martin est représentante du SEFPO depuis 2010; elle a occupé cette fonction auparavant de 1996 à 2000. Elle compte plus de 25 années d'expérience au

Collège George Brown. Elle est actuellement responsable de l'alternance travail-études à ce Collège et est présidente de la section locale 557 du SEFPO.



**Michael Gallagher**  
M. Gallagher est un représentant de l'APACO qui s'est joint au Comité en 2013. Il occupe le poste de directeur des budgets et de la planification financière

auprès du Collège Confederation pour lequel il travaille depuis 1996.



**Brian Tamblyn**  
M. Tamblyn est un représentant de Collèges Ontario qui s'est joint au Comité en 2013. M. Tamblyn est un président retraité du Collège Georgian et est maintenant conseiller

administratif en pratique privée et associé de la firme Janet Wright & Associates Inc.



**Jeff Zabudsky, coprésident**  
Représentant de Collèges Ontario s'étant joint au Comité en 2012, Docteur Zabudsky est président et P.-D. G. du Collège Sheridan de technologie et

d'enseignement supérieur.



**Kim Macpherson**  
M<sup>me</sup> Kim Macpherson a été nommée représentante du SEFPO en 2012. Elle occupe le poste de conseillère des avantages sociaux pour l'unité des

retraites et avantages sociaux du SEFPO et siège aux conseils de deux autres régimes de retraite conjoints.

### **Edward (Ted) Montgomery**

M. Montgomery est un représentant du SEFPO qui s'est joint au Comité en 2013 et enseigne au Collège Seneca.



**Barbara Cameron**  
Barbara Cameron est représentante de Collèges Ontario depuis 1999. Avant de prendre sa retraite en 2012, M<sup>me</sup> Cameron était vice-présidente des finances

et de l'administration au Collège Fleming.



**Peggy McCallum**  
Peggy McCallum est représentante de Collèges Ontario depuis 2005. Elle est associée et chef de groupe de la pratique des régimes

de retraite et avantages sociaux au cabinet juridique Fasken Martineau DuMoulin.

**Rick Helman et Damien Wiechula** (représentants des employés) et **Stephen Campbell** (représentants des employeurs) ont terminé leur mandat en 2012. Ils ont été remplacés par Michael Gallagher, Edward (Ted) Montgomery, et Brian Tamblyn le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

# Le processus décisionnel partagé - un succès éprouvé

**Le Conseil des fiduciaires est constitué de 12 membres :** six représentants des employés, dont quatre sont nommés par le SEFPO, un par l'APACO et un nommé en alternance par les deux organismes représentant les employés; et de six représentants des employeurs, qui sont nommés par Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges.

## COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES :



### Darryl Bedford

Darryl Bedford est fiduciaire des employés depuis 2010. Il est président du Conseil depuis avril 2013 et siège au comité des placements. Professeur à la

School of Information Technology au Collège Fanshawe, M. Bedford est président de la section locale 110 du SEFPO.



### Stephen Campbell

M. Campbell est un des membres fondateurs du Comité de parrainage et il siège maintenant au Comité des finances et de l'administration comme fiduciaire

représentant les employeurs. Maintenant retraité, il a été chef de la direction financière auprès de l'Association canadienne de protection médicale et, antérieurement, directeur des finances au Collège Algonquin.



### Alec Ip

Fiduciaire des employés depuis 2004, Alec Ip a été vice-président du Conseil jusqu'en mars 2013 et est coprésident du Comité des finances et de l'administration.

Actuellement coordinateur technique du département de technologie au Collège Lambton, il a travaillé comme technologue en mécanique pour Lambton au cours des 30 dernières années. M. Ip est vice-président de la section locale 124 du SEFPO.



### Don Walcot

Donald Walcot est fiduciaire des employeurs depuis 2006. Il est vice-président du Conseil depuis avril 2013, après avoir été président jusqu'en mars 2013. Il

siège également au Comité des placements. M. Walcot est un ancien président de l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite et est conseiller auprès du comité des placements de plusieurs régimes de retraite canadiens.



### Harry Gibbs

Harry Gibbs est fiduciaire des employeurs depuis 2003 et coprésident du comité des placements. Conseiller auprès de plusieurs comités des placements

de régimes de retraite canadiens, M. Gibbs a occupé des postes de direction relativement à la gestion des placements dans les secteurs publics et privés. M. Gibbs a aussi été vice-président et directeur de l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite.



### Lynda Rattenbury

M<sup>me</sup> Rattenbury a été nommée fiduciaire des employés en 2013 et elle siège au Comité des finances et de l'administration. Elle a occupé

le poste de facilitatrice principale au Career Exploration Centre du Collège Humber et possède de nombreuses années d'expérience à titre d'intervenante principale en ressources humaines et d'administratrice de régimes de retraite.

## GRUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'EXAMINER L'ÉQUITÉ DU RÉGIME

– En 2012, un groupe de travail formé de quatre membres du Comité de parrainage et de six membres du Conseil des fiduciaires a réalisé un examen complet de l'équité pour une série de dispositions du Régime. Le groupe de travail s'est penché sur l'équité pour des questions comme les taux de cotisations, les prestations de décès, le rachat de service, le calcul de la moyenne des gains et les dispositions sur le travail à temps partiel. Après une analyse complète et approfondie, le groupe de travail a formulé les recommandations suivantes, lesquelles ont été approuvées par le Comité de parrainage :

- Rajuster la différence entre le taux de cotisation le plus bas et le plus élevé en vue de mieux harmoniser les cotisations et les prestations accumulées;
- Abolir la « règle d'un jour » pour assurer la conformité et l'équité;

- Modifier la méthode de calcul du coût des rachats de service pour assurer l'uniformité
- Se soustraire aux droits de bonification, option offerte aux régimes de retraite à financement conjoint.

**POLITIQUES** – Le Comité de parrainage a approuvé des modifications à l'entente de parrainage et de fiducie au début de 2012. Ces modifications incluaient des changements d'ordre pratique, comme la mise à jour de la terminologie, la suppression de renseignements historiques non pertinents et la prise en compte des mises à jour apportées à la loi provinciale sur les pensions et à la Politique de financement en vigueur. Les trois répondants du Régime ont tous donné leur aval à ces changements.

Le Comité de parrainage a approuvé la nouvelle Politique sur la formation et les lignes directrices pour la sélection des fiduciaires.

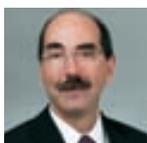
# La structure de notre gouvernance - un modèle idéal



## John Rigsby

John Rigsby est fiduciaire des employeurs depuis 2010. Il est coprésident du Comité de vérification et siège au Comité des finances et de

l'administration. Au moment de prendre sa retraite, il était vice-président des services corporatifs et chef des finances au Collège Loyalist et trésorier de la Fondation du Collège Loyalist.



## Michael Seeger

Michael Seeger est fiduciaire des employés depuis 2011 et siège au Comité des placements. Il occupe le poste de directeur des services

financiers du Collège Loyalist et de trésorier du Bridge Street Church Foundation, et a été auparavant de vice-président des finances et des opérations à l'Hôpital Memorial de Campbellford.



## Beverley Townsend

Beverley Townsend est fiduciaire des employeurs depuis 2008 et coprésidente du Comité des finances et de l'administration. Conseillère dans le domaine de la

santé, elle a été présidente de l'ACAATO (prédécesseur de Collèges Ontario), présidente du conseil d'administration du Collège Loyalist et est actuellement présidente de la Fondation du Collège Loyalist. M<sup>me</sup> Townsend compte 30 années d'expérience en gestion et administration dans le secteur public des soins de santé.



## Alnasir Samji

Alnasir Samji est fiduciaire des employeurs depuis 2010 et siège au Comité des placements ainsi qu'au Comité de vérification. Directeur général

d'Alderidge Consulting Inc., M. Samji a été directeur chez Towers Perrin (maintenant Towers Watson), se spécialisant dans les conseils en matière de pension et d'actuariat. Président du comité des pensions du conseil d'administration de Torstar, il a présidé auparavant le comité des pensions de Centraide de la région du Grand Toronto.



## Don Smith

M. Smith a été nommé fiduciaire des employés en 2013 et siège au Comité des finances et de l'administration et au Comité de vérification. Depuis 20 ans, il est

membre du corps enseignant de l'école d'administration du Collège Georgian. En sa qualité de comptable agréé, il a été membre des comités de l'Institut canadien des Comptables Agréés et de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario chargés de l'éducation des membres et du développement des normes comptables.



## Donald Wright

Donald Wright est fiduciaire des employés depuis 2000 ainsi que coprésident du Comité de vérification et coprésident du Comité des placements. Comptable général

et instructeur en formation continue au Collège George Brown, M. Wright est trésorier de la section locale 557 du SEFPO. Il est également trésorier de l'Église anglicane St. Hugh and St. Edmund et de l'Association des anciens du Collège Cornwall.

**Bernard Belanger** et **Pierre Giroux** (représentants des employés) ainsi que James Simpson (représentant des employeurs) ont terminé leur mandat en 2012. Ils ont été remplacés par Don Smith, Lynda Rattenbury, et Stephen Campbell le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Conseil des fiduciaires a adopté le mandat du nouveau sous-comité des appels et a approuvé les mises à jour aux politiques à l'intention des fiduciaires suivantes : code de conduite, documents d'acceptation de la fiducie et d'affirmation solennelle annuelle, Processus de sélection et de vérification des fournisseurs de services et Politique sur la formation du Conseil et Politique de dépenses budgétaires.

L'ensemble de politiques donne aux membres du Comité de parrainage et aux fiduciaires une gamme complète de critères de gouvernance. Toutes les politiques font l'objet d'un examen périodique qui permet de s'assurer qu'elles sont exactes et pertinentes.

**FORMATION CONTINUE** – En 2012, les dirigeants du Régime ont participé à une série de conférences et de séminaires ainsi qu'à une retraite de deux jours afin d'approfondir leurs connaissances, notamment quant à la croissance, à la tolérance au risque, à la gestion du risque et aux placements. ➔

À titre de fiduciaires, les membres du Conseil sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime.

## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Ces états financiers ont été préparés suivant des conventions comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Bon nombre des montants sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative. Les états financiers ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des fiduciaires.

Le Régime de retraite des CAAT s'appuie sur des livres comptables, sur des systèmes d'information et sur des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace. Ces systèmes comprennent des pratiques prudentes d'embauche et de formation de personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est clairement définie et la communication des politiques et directives à tous les échelons.

C'est le Conseil des fiduciaires qui assume au premier chef la responsabilité des états financiers du Régime des CAAT. Il supervise la communication de l'information financière par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui examine les questions liées à la comptabilité, à l'audit, aux mécanismes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport de l'auditeur externe.

L'auditeur externe du Régime, Deloitte s.r.l., rend des comptes directement au comité d'audit auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de son audit et de ses constatations sur l'intégrité de l'information financière et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne du Régime dans le contexte de son audit. Deloitte s.r.l. a effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Cette vérification a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion.



**Derek Dobson**  
Chef de la direction et  
gestionnaire du Régime  
Le 16 avril 2013

**Kevin Rorwick**  
Chef des finances

# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'administrateur du  
Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution du déficit pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent ou non de fraudes ou d'erreurs.

## RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

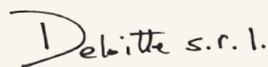
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2012 et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution du déficit pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.



Comptables professionnels agréés

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Le 16 avril 2013

Toronto, Ontario

## Opinion des actuaires du Régime de retraite des CAAT

Les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée ont été retenus par le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de continuité du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime ») aux 31 décembre 2011 et 2012, en vue de leur inclusion dans les états financiers.

L'évaluation du passif actuariel du Régime a été fondée sur ce qui suit :

- les dispositions du Régime en vigueur aux 31 décembre 2011 et 2012;
- les données sur la participation aux 31 décembre 2010 et 2011 fournies par le Conseil;
- les méthodes prescrites au chapitre 4600 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, qui porte sur les états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses sur les événements futurs (les taux de rendement de l'actif, les taux d'inflation et les taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le Conseil.

Les états financiers ont pour but de donner une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 décembre 2011 et 2012, en supposant la continuité de l'exploitation. Cet objectif diffère de celui d'une évaluation réglementaire (c'est-à-dire l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif du Régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation du Conseil des événements futurs selon les conditions du marché à la fin de 2011 et 2012, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du Régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation, et les hypothèses utilisées relativement à l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus au Canada.



Manuel Monteiro, F.C.I.A.

Le 16 avril 2013



Paul Forestell, F.C.I.A.

# État de la situation financière

	31 décembre	
(en milliers de dollars)	2012	2011
<b>ACTIFS</b>		
Actifs détenus sous forme de placements		
Placements (Note 3)	6 339 821 \$	5 660 650 \$
Produit à recevoir	14 075	15 850
Créances clients non réglées	72 247	77 764
Montants à recevoir liés aux produits dérivés (Note 5)	9 487	23 917
Cotisations à recevoir de l'employeur	11 216	11 731
Cotisations à recevoir des participants	12 228	11 975
Autres actifs (Note 7)	5 236	3 965
	<b>6 464 310</b>	<b>5 805 852</b>
<b>PASSIFS</b>		
Passifs relatifs aux placements		
Dettes fournisseurs non réglées	183 934	165 243
Passifs liés aux produits dérivés (Note 5)	9 819	4 361
Créditeurs et charges à payer (Note 8)	10 651	9 085
	<b>204 404</b>	<b>178 689</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>6 259 906 \$</b>	<b>5 627 163 \$</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite (Note 9)</b>	<b>7 231 559</b>	<b>7 028 718</b>
Excédent (déficit) réglementaire (Note 10)	346 698	153 737
Écarts de mesure entre le déficit réglementaire et le déficit comptable (Note 10)	(1 318 351)	(1 555 292)
<b>Déficit</b>	<b>(971 653)\$</b>	<b>(1 401 555)\$</b>

Approuvé par le Conseil des fiduciaires

Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie



Donald Wright, fiduciaire



John Rigsby, fiduciaire

## État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
<b>Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Cotisations (Note 11)	354 767 \$	312 210 \$
Revenu de placement (Note 12)	624 391	177 368
	<b>979 158</b>	<b>489 578</b>
<b>Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Avantages sociaux (Note 13)	332 420	301 635
Charges administratives (Note 14)	13 995	12 508
	<b>346 415</b>	<b>314 143</b>
<b>Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>632 743</b>	<b>175 435</b>
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	5 627 163	5 451 728
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice</b>	<b>6 259 906 \$</b>	<b>5 627 163 \$</b>

## État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	7 028 718 \$	6 869 761 \$
<b>Augmentation des obligations au titre des prestations constituées</b>		
Intérêts sur les prestations constituées	416 908	415 897
Prestations constituées	203 724	212 655
Changements touchant les hypothèses actuarielles	(89 995)	(123 234)
(Gains) pertes actuariels	4 624	(44 726)
	<b>535 261</b>	<b>460 592</b>
<b>Diminution des obligations au titre des prestations constituées</b>		
Prestations versées (Note 13)	332 420	301 635
<b>Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées</b>	<b>202 841</b>	<b>158 957</b>
<b>Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice</b>	<b>7 321 559 \$</b>	<b>7 028 718 \$</b>

# État de l'évolution du déficit

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Déficit, au début de l'exercice	(1 401 555)\$	(1 418 033)\$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	632 743	175 435
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	(202 841)	(158 957)
Déficit, à la fin de l'exercice	(971 653)\$	(1 401 555)\$

## Notes complémentaires

31 décembre 2012

### NOTE 1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») est un régime de retraite d'employeurs multiples financé conjointement qui couvre les employés des collègues d'arts appliqués et de technologie en Ontario, et d'autres employeurs connexes. La description suivante du Régime n'est qu'un résumé. Pour obtenir une description complète des dispositions du Régime, se reporter au texte du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie, qui constitue le document officiel.

#### Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées dont les prestations sont financées à parts égales par les employés et les employeurs participants, et par les revenus de placement. Le Régime compte trois promoteurs : Collèges Ontario, qui agit pour le compte des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (« APACO ») et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »).

Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (« CSFO ») et agréé, sous le numéro 0589895, auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant que régime de retraite non assujéti à l'impôt sur le revenu.

Un régime complémentaire distinct a été établi afin de procurer des prestations aux participants du Régime (sauf les employés du Conseil) visés par les restrictions relatives aux prestations de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Puisque le régime complémentaire est une fiducie distincte, son actif net n'est pas inclus dans les états financiers du Régime. Aucune obligation relative à une capitalisation du régime complémentaire insuffisante n'incombe au Régime.

#### Capitalisation

Les prestations aux termes du Régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. La politique de placement du Régime vise à garantir les promesses de pension et à assurer la stabilité à long terme des taux de cotisation des employeurs et des participants. Des évaluations actuarielles sont effectuées afin de déterminer les obligations en matière de retraite et la capitalisation du Régime en fonction des prestations et des cotisations approuvées par le Comité de parrainage.

#### Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants ont droit à une rente de retraite sans réduction à la plus rapprochée des dates suivantes : i) à 65 ans; ii) à tout âge dès que la somme de l'âge et des états de service validable égale au moins 85; ou iii) à l'âge de 60 ans, sous réserve d'un minimum de 20 années de service validable. Les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

**Prestations de décès**

Au décès d'un participant actif ou retraité, des prestations peuvent être payables au conjoint admissible survivant, aux enfants admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession du participant ou du retraité.

**Portabilité**

Les participants commencent à acquérir des droits dès qu'ils adhèrent au Régime et ont droit à une rente différée s'ils mettent fin à leur emploi auprès de l'employeur avant leur retraite. Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les participants qui comptaient moins de deux ans de participation au Régime avaient droit au remboursement de leurs cotisations versées plus intérêts.

Les participants qui ne sont pas admissibles à une rente immédiate peuvent aussi choisir de transférer la valeur de rachat de leur rente à un autre régime de retraite si ce régime le permet ou à un instrument de retraite enregistré deux ans après la date des dernières cotisations versées, sous réserve des dispositions d'immobilisation et de certaines restrictions d'âge. Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les participants n'avaient pas à attendre deux ans.

**Indexation des prestations**

Les prestations de retraite sont indexées en fonction de l'inflation chaque année, en janvier, à hauteur de 75 % de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de l'année antérieure, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté. Les ajustements en fonction de

l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service après 2007 sont conditionnels à la situation de capitalisation du Régime. Les ajustements en fonction de l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service avant 1992 ont déjà été capitalisés de façon ponctuelle à même les excédents de capitalisation antérieurs et la hausse de janvier 2014 devrait marquer la fin de ces hausses.

**Politique de capitalisation**

La politique de capitalisation du Régime détermine l'utilisation de tout excédent de capitalisation calculé dans la dernière évaluation actuarielle réglementaire. En cas d'excédent de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation, la politique prévoit des baisses précises des taux de cotisation et/ou des ajustements en fonction de l'inflation dans le cas des services acquis avant 1992 ou après 2007, et/ou la constitution de la provision pour éventualités. En cas de déficit, aucune protection contre l'inflation pour les services acquis après 2007 ne sera payée et une diminution des futures prestations de retraite accumulées et/ou une hausse des taux de cotisation sera requise. À compter du 31 décembre 2012, conformément à une entente avec l'Ontario, la Politique de capitalisation a été modifiée pour y inclure des mesures temporaires pour les évaluations déposées le ou avant le 30 décembre 2017 pour lesquelles, si un déficit est enregistré, il n'y aurait pas de hausses des cotisations supérieures à celles annoncées avant le 31 décembre 2012 et les futures prestations de retraite accumulées seraient réduites.

**NOTE 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES****Mode de présentation**

Ces états financiers présentent l'information financière du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie indépendamment de celle des promoteurs ou des participants.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600 – Régimes de retraite (« chapitre 4600 ») du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* [« *Manuel de l'ICCA* »]). Comme l'exige le chapitre 4600, le Régime a évalué et a déclaré des informations sur les instruments financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (voir le texte ci-après et la note 6). Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé dans la Partie II du *Manuel de l'ICCA* sont utilisées pour les méthodes comptables qui ne

concernent pas le portefeuille de placements du Régime ou ses obligations au titre des prestations de retraite, dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Régime a adopté par anticipation l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, sur une base prospective. Aucune modification n'a été apportée aux soldes d'ouverture de la période.

**Placements**

L'achat et la vente de placements sont comptabilisés à la date de l'opération et sont présentés à leur juste valeur, soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une opération ordonnée entre les parties à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements à court terme sont évalués au coût et ajustés en fonction du change, qui, avec les intérêts courus à recevoir, équivaut à la juste valeur.
- Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours de clôture. Si les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des renseignements sur les marchés actuels.
- Les titres à revenu fixe sont évalués selon une moyenne des cours acheteurs de clôture des participants du marché.
- Les placements dans des fonds sous-jacents sont évalués en fonction des valeurs de l'actif net obtenues des gestionnaires de fonds, lesquelles sont déterminées selon la juste valeur des placements sous-jacents du fonds.
- Les placements dans des fonds d'infrastructures et de capital-investissement sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur est déterminée par le gérant de la société en commandite, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue sur les placements sous-jacents ou sur les prévisions quant au rendement financier futur, puis en appliquant des techniques d'évaluation appropriées comme des données de marché comparables ou des flux de trésorerie actualisés. Les placements sous-jacents dans des fonds d'infrastructures sont souvent évalués selon un modèle de flux de trésorerie actualisés par rapport aux capitaux propres, tenant compte d'une période prolongée de prévisions des flux de trésorerie et d'une prévisibilité supérieure des flux de trésorerie.
- La juste valeur des placements immobiliers est déterminée par le gestionnaire externe, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue des gestionnaires immobiliers individuels. Les biens immobiliers sont évalués deux fois par année par des évaluateurs de biens immobiliers professionnels, indépendants et externes qui sont accrédités par l'Institut canadien des évaluateurs. Les évaluations de biens immobiliers sont effectuées conformément aux normes et procédures généralement acceptées et sont fondées principalement sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et de la capitalisation du revenu.
- Les instruments financiers dérivés sont constatés à la juste valeur selon les modèles de valorisation

généralement utilisés par les participants du marché. La juste valeur est fournie par des fournisseurs établis de fixation des prix et est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation nécessitant le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables. Dans certaines circonstances, les données et hypothèses de la juste valeur ne peuvent pas être étayées par des données du marché observables.

#### Revenu (perte) de placement

Les gains et pertes réalisés à la vente des placements sont déterminés selon le coût moyen des titres vendus. La variation de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est comptabilisée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements. Les intérêts, dividendes et distributions des fonds communs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividende sont inscrits à la date ex-dividende.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'achat ou à la vente des placements. Les coûts de transaction engagés sont des charges et sont comptabilisés séparément en déduction du revenu (perte) de placement).

#### Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur marchande des actifs et des passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes découlant des variations de ces taux sont comptabilisés au poste gain (perte) réalisé pour les placements vendus et au poste de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la clôture de l'exercice.

#### Cotisations

Les cotisations payables au Régime sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### Prestations

Les sommes versées à titre de prestations de retraite ou de remboursement ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période où elles sont versées.

**Obligations au titre des prestations de retraite**

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses selon l'information disponible à la date des états financiers qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses servent surtout à établir la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif lié aux placements. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés

**Impôt sur le revenu**

Le Régime est exonéré de l'impôt de la partie 1 aux termes de l'alinéa 149(1)o) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

**NOTE 3 – PLACEMENTS****3(a) – Sommaire des placements**

(en milliers de dollars)	2012		2011	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements à court terme	562 231 \$	561 383 \$	288 232 \$	286 602 \$
Titres à revenu fixe (Note 3b)	1 793 049	1 596 756	2 057 823	1 792 109
Actions (Note 3c)	3 289 782	2 973 492	2 749 546	2 731 608
Infrastructure	236 892	228 825	214 156	219 016
Biens immobiliers	339 188	250 000	301 450	250 000
Capital-investissement	118 679	102 021	49 443	41 955
	<b>6 339 821 \$</b>	<b>5 712 477 \$</b>	<b>5 660 650 \$</b>	<b>5 321 290 \$</b>

La composition effective de l'actif à la juste valeur, après prise en compte des instruments dérivés, comme il est indiqué à la note 5, est la suivante :

	2012	2011
Placements à court terme	8,8 %	5,1 %
Titres à revenu fixe	28,3 %	36,4 %
Actions	51,9 %	48,5 %
Infrastructure	3,7 %	3,8 %
Biens immobiliers	5,4 %	5,3 %
Capital-investissement	1,9 %	0,9 %
	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

### 3(b) – Titres à revenu fixe

Les placements dans des titres à revenu fixe comprennent les émetteurs suivants :

(en milliers de dollars)	2012		2011	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Gouvernement du Canada	734 864 \$	636 603 \$	763 475 \$	648 131 \$
Gouvernements provinciaux	699 310	636 128	831 030	720 579
Administrations municipales	8 312	7 488	14 705	12 560
Sociétés	255 815	227 021	327 569	286 364
À l'étranger	94 748	89 516	121 044	124 475
<b>Total des obligations</b>	<b>1 793 049 \$</b>	<b>1 596 756 \$</b>	<b>2 057 823 \$</b>	<b>1 792 109 \$</b>

Les obligations des gouvernements et administrations comprennent aussi bien les obligations émises que celles garanties par les gouvernements ou les administrations.

### 3(c) – Actions

Les actions canadiennes et étrangères comprennent les titres émis et négociés dans les régions géographiques suivantes :

	2012		2011	
	Juste valeur (en milliers de dollars)	%	Juste valeur (en milliers de dollars)	%
États-Unis	1 204 799 \$	36,6	970 403 \$	35,3
Canada	812 822	24,7	734 160	26,7
Europe (sauf le Royaume-Uni)	321 268	9,8	291 025	10,6
Royaume-Uni	133 000	4,0	153 287	5,6
Japon	198 032	6,0	209 568	7,6
Autre – Asie/Pacifique	149 305	4,6	138 900	5,0
Amérique latine	53 086	1,6	27 598	1,0
Autres marchés émergents	417 470	12,7	224 605	8,2
<b>Total des actions</b>	<b>3 289 782 \$</b>	<b>100,0</b>	<b>2 749 546 \$</b>	<b>100,0</b>

**3(d) – Sommaire des placements importants**

Au 31 décembre 2012, le Régime détenait les placements suivants dont la juste valeur ou le coût était supérieur à 1 % de la juste valeur ou du coût du total des placements :

(en milliers de dollars)	Juste valeur	Coût
<b>Placements à court terme</b>		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	63 354 \$	63 354 \$
Bons du Trésor des États-Unis	303 816	303 018
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Fonds commun CIBC – Fonds indiciel d'obligations à long terme	401 488 \$	362 136 \$
Obligations du gouvernement du Canada	624 857	537 377
Obligations de la province d'Ontario	202 028	188 265
Obligations de la province de Québec	194 984	169 570
<b>Actions</b>		
Fonds Bridgewater Pure Alpha II	181 602 \$	134 315 \$
SPDR Trust, série I	162 257	134 383
Vanguard Fonds indiciel Marchés émergents	325 245	318 193
Fonds GMO, débouchés sur les marchés émergents	103 473	100 542
<b>Infrastructure et immobilier</b>		
Fonds immobilier Greystone	339 188 \$	250 000 \$
Un fonds d'infrastructures européen	68 133	67 782
Un fonds d'infrastructures nord-américain	68 536	72 665

**3(e) – Prêts de titres**

Le Régime effectue des prêts de titres afin d'accroître le rendement de son portefeuille. Il limite le risque de crédit associé aux prêts de titres en exigeant de l'emprunteur qu'il fournisse une garantie quotidienne sous forme de liquidités et de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à

celle des titres empruntés. Au 31 décembre 2012, les placements du Régime comprenaient des prêts de titres d'une juste valeur de 989 240 k\$ (1 065 618 k\$ en 2011). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts s'établissait à 1 033 097 k\$ (1 106 872 k\$ en 2011). Le revenu net provenant des prêts de titres pour l'exercice s'élevait à 2 239 k\$ (1 696 k\$ en 2011).

**NOTE 4 – GESTION DES CAPITAUX ET DU RISQUE D'INVESTISSEMENT**

Le Régime définit ses capitaux comme étant composés de l'actif net disponible pour le service des prestations. L'actif net disponible pour le service des prestations, qui se compose de placements et d'autres actifs, est géré de manière à pouvoir financer les obligations au titre des prestations de retraite futures. La mesure dans laquelle l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur ou inférieur aux obligations au titre des prestations de retraite

est comptabilisée comme un excédent ou un déficit. L'objectif de la gestion des capitaux du Régime est de s'assurer que le Régime est entièrement provisionné sur une base de continuité de l'exploitation afin de verser les prestations du Régime à long terme.

Les principaux risques associés aux obligations au titre des prestations de retraite sont les variations relatives aux principales hypothèses utilisées pour évaluer le montant des obligations. Le taux de rendement des

placements estimé reflète les estimations faites quant au rendement futur des placements et est sensible à la variation des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'augmentation des salaires est assujéti aux règlements salariaux et à l'inflation à venir. Les hypothèses sur la longévité constituent un risque important en raison de l'accroissement de l'espérance de vie des Canadiens. Bien que le Régime surveille de près ces risques, ils sont généralement indépendants de la volonté du Régime et ne peuvent donc être gérés de façon active. Par conséquent, le Régime se concentre principalement sur la gestion du risque d'investissement.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de limiter l'exposition liée à un seul émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

La gestion du risque d'investissement se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés aux actifs investis. Les placements sont principalement exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité. Le Régime a mis en place l'Énoncé des politiques et procédures de placement (l'« Énoncé »), qui traite de la manière dont les fonds peuvent être investis. L'Énoncé exige la diversification des placements à l'intérieur des catégories d'actif et prévoit des seuils d'exposition aux placements individuels. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'Énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le Conseil des fiduciaires approuve les politiques de l'Énoncé et les passe en revue au moins une fois par an.

#### Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements du Régime libellés en devises dont la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de gérer ce risque, le Régime a mis en œuvre des stratégies de couverture de change, comme il est expliqué à la note 5. Les expositions au risque de change au 31 décembre, avant et après couverture, se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	2012		2011	
	EXPOSITION		EXPOSITION	
	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture
Dollar canadien	2 971 268 \$	4 205 331 \$	3 122 412 \$	4 277 980 \$
Dollar américain	2 279 241	1 492 119	1 516 807	785 685
Euro	341 358	115 856	314 746	99 721
Yen japonais	198 230	116 594	208 705	144 709
Dollar de Hong Kong	79 868	66 284	46 211	40 450
Franc suisse	36 080	18 862	41 086	18 190
Livre sterling	134 151	76 634	157 327	87 350
Autre	205 815	150 197	187 857	154 492
	<b>6 246 011 \$</b>	<b>6 241 877 \$</b>	<b>5 595 151 \$</b>	<b>5 608 577 \$</b>

Le tableau ci-dessus comprend tous les actifs détenus sous forme de placement et tous les passifs relatifs aux placements, tels qu'ils figurent au bilan.

Au 31 décembre 2012, si le taux de change entre le dollar canadien et toutes les autres devises avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, les placements libellés en devises et l'actif net du Régime auraient diminué ou augmenté de 101 827 k\$ (66 530 k\$ en 2011).

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence potentiellement défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif ou du passif du Régime. Les valeurs de l'actif, du passif et du niveau de capitalisation du Régime sont toutes touchées par les variations des taux d'intérêt nominaux ou réels.

Le risque de taux d'intérêt dépend principalement de l'échéance et du montant des flux de trésorerie, et la durée est une mesure de ce risque. La durée indique l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs et s'obtient en calculant la durée moyenne des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie à échéance plus éloignée (durée plus longue) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les flux de trésorerie à plus court terme.

Au 31 décembre 2012, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 14,1 ans (14,4 ans en 2011). Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe baisserait d'environ 239 M\$ (286 M\$ en 2011). À l'inverse, si les taux d'intérêt baissaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe augmenterait d'environ 241 M\$ (288 M\$ en 2011).

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que cette fluctuation découle de facteurs propres à un placement individuel ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les titres négociés sur le marché. Afin d'atténuer ce risque, le Régime investit dans un portefeuille diversifié de placements en respectant les lignes directrices de l'Énoncé. Au 31 décembre 2012, une diminution de 10 % du cours des actions aurait entraîné une diminution de 328 978 k\$ (274 955 k\$ en 2011) de l'actif net, et vice versa, si le cours des actions avait augmenté de 10 %.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte financière découlant du non-respect d'une contrepartie de ses obligations contractuelles. Le Régime limite le risque de crédit en investissant dans les titres de créance de sociétés dont la note de solvabilité, établie par une agence de notation du crédit reconnue, est d'au moins BBB ou R-1 (court terme). Jusqu'à 5 % de la valeur marchande des titres à revenu fixe peuvent être investis dans des titres à rendement élevé dont la note de solvabilité est inférieure à BBB. Le risque de crédit lié à une seule contrepartie est limité aux montants maximaux stipulés dans l'Énoncé.

De plus, le Régime est exposé à un risque de crédit associé aux justes valeurs positives des instruments dérivés, lorsque la contrepartie a une dette envers le Régime. Le Régime gère ce risque en appliquant sa politique sur les placements en instruments dérivés, qui limite les placements dans des placements en instruments dérivés aux contreparties qui ont obtenu une note de solvabilité de A auprès d'au moins deux agences de notation du crédit reconnues. De plus, le Régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, au 31 décembre, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. Il ne comprend que les actifs financiers qui sont exposés au risque de crédit seulement; les autres actifs financiers, essentiellement les titres de participation, de même que les actifs non financiers, en sont exclus.

(en milliers de dollars)	2012	2011
Placements à court terme	562 231 \$	288 232 \$
Titres à revenu fixe	1 793 049	2 057 823
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	9 487	23 917
Intérêts à recevoir	7 178	9 682
Titres prêtés	989 240	1 065 618
Dérivés sur défaillance de crédit vendus	21 593	46 909
<b>Exposition maximale totale</b>	<b>3 382 778 \$</b>	<b>3 492 181 \$</b>

La qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime au 31 décembre se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2012	2011
AAA	778 300 \$	819 899 \$
AA	410 474	497 582
A	540 808	644 827
BBB ou moins	63 467	95 515
	1 793 049 \$	2 057 823 \$

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers, y compris le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le Régime détient un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des provinces, qu'il peut

vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2012, la juste valeur de ces obligations s'élevait à 1 434 174 k\$ (1 594 505 k\$ en 2011). Le Régime détient également un portefeuille de placements à court terme de 562 231 k\$ (288 232 k\$ en 2011), qui représente principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui sont disponibles pour pouvoir satisfaire aux obligations de paiement.

## NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le recours aux dérivés comme substituts aux opérations de marché directes comporte des risques similaires à ceux liés à l'acquisition ou à la vente réelle du titre auquel le dérivé se rapporte. Les contrats sur produits dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des bourses réglementées.

Les montants nominaux des contrats sur produits dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins de calcul de l'échange des flux de trésorerie. Ils ne représentent ni le gain ou la perte potentiels ni l'exposition nette au risque de marché ou de crédit lié à de telles opérations. Ils servent plutôt de référence pour établir le rendement et la juste valeur des contrats.

Le Régime utilise des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme, de swaps, d'options et de dérivés de crédit dans le cadre de sa stratégie de placement. Cette utilisation des dérivés a pour but d'augmenter ou de diminuer son exposition à un marché particulier.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés essentiellement aux fins suivantes :

- Réduire le risque de liquidité dans le compte du gestionnaire d'actions et le compte de résultat par le recours à des contrats à terme normalisés, et ce, en convertissant l'exposition aux liquidités en exposition aux marchés financiers, conformément à la politique du Régime sur la composition de l'actif à long terme.
- Rééquilibrer le positionnement réel des catégories d'actif avec la politique de composition de l'actif, dans les plages de tolérance, par le recours à des contrats à terme standardisés et des instruments de règlement différé. Cette stratégie permet de rajuster la pondération des catégories d'actif à l'aide de positions acheteur et vendeur synthétiques.
- Les contrats de change à terme sont utilisés pour les achats ou les ventes de devises à court terme liés à l'exécution des opérations libellées en devises. Ils sont également utilisés pour les opérations passives de couverture de change (50 % du portefeuille d'actions étrangères, en excluant les marchés émergents), pour des stratégies de

gestion active des devises qui augmentent ou diminuent le ratio de couverture (dans des limites définies) afin de générer un rendement supplémentaire, et pour une couverture totale (100 %) des placements étrangers dans des fonds d'infrastructures.

- Les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les options et les contrats à terme normalisés permettent de détenir des avoirs dans les marchés où aucun titre physique n'est disponible, ou tiennent lieu de substituts de risque neutre pour les titres physiques. Les options permettent une exposition à la volatilité des cours d'un titre ou d'un indice sous-jacent.

Le tableau ci-après énumère les types d'instruments financiers dérivés utilisés par le Régime ainsi que les valeurs notionnelles et les justes valeurs correspondantes.

(en milliers de dollars)	2012			2011		
	Valeur notionnelle	Juste valeur		Valeur notionnelle	Juste valeur	
		Positive	Négative		Positive	Négative
<b>Dérivés sur actions</b>						
Contrats à terme normalisés	352 096 \$	2 712 \$	(1 616)\$	547 692 \$	4 794 \$	(1 811)\$
<b>Dérivés sur titres à revenu fixe</b>						
Contrats à terme normalisés	92 247	18	(141)	29 980	-	(246)
<b>Dérivés sur devises</b>						
Contrats à terme de gré à gré	1 736 879	-	(4 133)	1 931 742	13 433	-
Options	40 286	24	-	36 283	838	-
Swaps	47 200	-	(505)	47 200	-	(1 352)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
Swaps	140 372	-	-	461 368	785	(408)
Options	(27 801)	104	(48)	149 059	46	(146)
<b>Dérivés sur défaillance de crédit</b>						
Swaps – achetés	47 697	233	(207)	53 557	3 790	(164)
– vendus	21 593	309	(337)	46 909	231	(234)
<b>Dérivés sur produits de base</b>						
Contrats à terme normalisés	304 525	6 087	(2 832)	-	-	-
	<b>2 755 094 \$</b>	<b>9 487 \$</b>	<b>(9 819)\$</b>	<b>3 303 790 \$</b>	<b>23 917 \$</b>	<b>(4 361)\$</b>

D'après les valeurs notionnelles, la durée jusqu'à l'échéance des dérivés compris dans le tableau précédent s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Moins de 1 an	2 519 457 \$	2 697 607 \$
De 1 an à 5 ans	204 579	546 382
Plus de 5 ans	31 058	59 801
	<b>2 755 094 \$</b>	<b>3 303 790 \$</b>

## NOTE 6 – ÉVALUATION DES PLACEMENTS

IFRS 7 établit une hiérarchie à trois niveaux pour classer les mesures de la juste valeur à des fins d'information. Les données font généralement référence aux données et aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix du placement. Les données observables sont des données fondées sur des données du marché provenant de sources indépendantes. Les données non observables sont des données qui reflètent les propres hypothèses du Régime quant aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix d'un placement selon la meilleure information disponible dans les circonstances.

Cette hiérarchie à trois niveaux se présente comme suit :

- **Niveau 1** – les cours de placements identiques sur des marchés actifs
- **Niveau 2** – les données autres que les cours du niveau 1, qui sont observables pour le placement, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des données dérivées des cours)
- **Niveau 3** – les données pour le placement qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Les tableaux suivants résument les niveaux de classement de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et du passif relatifs aux dérivés, au 31 décembre :

<b>2012</b>				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	562 231 \$	- \$	562 231 \$
Titres à revenu fixe	-	1 793 049	-	1 793 049
Actions	2 977 023	312 759	-	3 289 782
Infrastructure	-	-	236 892	236 892
Biens immobiliers	-	-	339 188	339 188
Capital-investissement	-	-	118 679	118 679
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	8 817	670	-	9 487
Passifs liés aux produits dérivés	(4 589)	(5 230)	-	(9 819)
	<b>2 981 251 \$</b>	<b>2 663 479 \$</b>	<b>694 759 \$</b>	<b>6 339 489 \$</b>

<b>2011</b>				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	288 232 \$	- \$	288 232 \$
Titres à revenu fixe	-	2 057 823	-	2 057 823
Actions	2 548 191	201 355	-	2 749 546
Infrastructure	-	-	214 156	214 156
Biens immobiliers	-	-	301 450	301 450
Capital-investissement	-	-	49 443	49 443
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	4 794	19 123	-	23 917
Passifs liés aux produits dérivés	(2 057)	(2 304)	-	(4 361)
	<b>2 550 928 \$</b>	<b>2 564 229 \$</b>	<b>565 049 \$</b>	<b>5 680 206 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important de placements entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de 2012 ou 2011.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des placements pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur, pour l'exercice clos le 31 décembre :

2012				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	214 156 \$	301 450 \$	49 443 \$	565 049 \$
Acquisitions	19 189	-	74 724	93 913
Cessions	(12 422)	-	(17 551)	(29 973)
Gains (pertes) réalisés	3 041	-	2 893	5 934
Gains (pertes) non réalisés	12 928	37 738	9 170	59 846
<b>Solde de clôture</b>	<b>236 892 \$</b>	<b>339 188 \$</b>	<b>118 679 \$</b>	<b>694 759 \$</b>

2011				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	161 536 \$	240 927 \$	28 942 \$	431 405 \$
Acquisitions	37 681	25 000	23 237	85 918
Cessions	(7 337)	-	(9 882)	(17 219)
Gains (pertes) réalisés	(75)	-	2 622	2 547
Gains (pertes) non réalisés	22 351	35 523	4 524	62 398
<b>Solde de clôture</b>	<b>214 156 \$</b>	<b>301 450 \$</b>	<b>49 443 \$</b>	<b>565 049 \$</b>

#### NOTE 7 – AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont composés d'immobilisations d'une valeur comptable nette de 3 738 k\$ (2 785 k\$ en 2011), et de divers débiteurs et charges payées d'avance d'une

somme de 1 498 k\$ (1 180 k\$ en 2011). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont dépréciées ou amorties de façon linéaire.

(en milliers de dollars)	2012			2011
	Coût	Dépréciation et amortissement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations				
Logiciels	3 142 \$	378 \$	2 764 \$	1 668 \$
Améliorations locatives	776	478	298	353
Matériel informatique	690	392	298	263
Mobilier, agencements et équipement	1 134	756	378	501
	<b>5 742 \$</b>	<b>2 004 \$</b>	<b>3 738 \$</b>	<b>2 785 \$</b>

## NOTE 8 – CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Est incluse dans les créditeurs et charges à payer une somme de 4 386 k\$ (4 362 k\$ en 2011) pour des prestations de retraite supplémentaires pour le personnel du

Conseil selon les droits à pension en sus des montants maximaux permis par les régimes enregistrés de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## NOTE 9 – OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent la valeur des prestations constituées à verser dans le futur aux participants et sont fondées sur une évaluation actuarielle préparée par Mercer (Canada) Limitée. Les données de l'évaluation utilisées sont celles au début de l'exercice, lesquelles sont extrapolées jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres. Les obligations au titre des prestations de retraite comprennent la valeur des ajustements en fonction de l'inflation pour les pensions de retraite après 2007 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et avant 1992 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et excluent toute hausse par la suite. Les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent (le déficit) en découlant aux fins des états financiers diffèrent de ceux obtenus aux fins réglementaires (voir la note 10). Conformément à l'entente conclue avec le gouvernement de l'Ontario, une évaluation réglementaire sera déposée sur une base temporaire à la CSFO au moins une fois tous les quatre ans jusqu'au 30 décembre 2017. Après la fin de l'exercice, une évaluation réglementaire a été soumise le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et la prochaine évaluation réglementaire devra être déposée le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2012 s'établissaient à 7 231 559 k\$ (7 028 718 k\$ en 2011).

### Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles qui sous-tendent la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les meilleures estimations de la direction des événements économiques et non économiques à venir. Les autres hypothèses portent notamment sur les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Les principales hypothèses économiques comprennent le rendement des placements, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le rendement des placements est fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des placements et tient compte de la composition de l'actif du Régime

et des attentes actuelles à l'égard du marché. Le taux d'inflation correspond à la différence entre le rendement des obligations à long terme à rendement nominal du gouvernement du Canada et les obligations à rendement réel du gouvernement du Canada. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques au 31 décembre se résument comme suit :

	2012	2011
Rendement des placements	5,80 %	5,90 %
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation réel	3,80 %	3,90 %

Les changements touchant les hypothèses actuarielles entre 2011 et 2012 ont entraîné une diminution des obligations au titre des prestations à hauteur de 89 995 k\$ (diminution de 123 234 k\$ en 2011). Ce fléchissement découle d'une révision des hypothèses portant sur le taux de retraite qui visait à tenir compte des occurrences réelles de retraite tardive, contrebalancée en partie par une diminution de l'hypothèse du taux de rendement des placements.

### Gains ou pertes actuariels

Les gains et pertes actuariels découlent des modifications des obligations au titre des prestations de retraite en raison de l'écart entre les conditions économiques et démographiques réelles et prévues. En 2012, les pertes actuarielles se sont chiffrées à 4 624 k\$ (gains à hauteur de 44 726 k\$ en 2011). En 2012, des pertes actuarielles ont découlé des pertes démographiques réelles qui ont été compensées en partie par une progression des salaires moins importante que prévu. En 2011, les gains actuariels découlaient de l'augmentation des salaires plus faible que prévu.

**Dispositions du Régime**

En 2011, des modifications aux taux de cotisation futurs ont été annoncées. Le taux de cotisation au titre des gains cotisables (au sens donné à ce terme dans le texte du Régime) des employeurs et des employés a augmenté de 0,8 % le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et augmentera de 0,4 % le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de 0,4 % le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les taux de cotisation en 2011 étaient de 12,1 % des gains cotisables jusqu'à concurrence de l'exemption de base de l'année (« EBA ») établie par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (3 500 \$ en 2011), de 10,3 % des gains cotisables pour les gains compris entre l'EBA et le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») établi par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (48 300 \$ en 2011), et de 12,1 % des gains cotisables supérieurs au MGAP.

En 2012, d'autres changements au taux de cotisation ont été annoncés par suite des recommandations formulées par Groupe de travail chargé d'examiner l'équité du Régime. La différence entre le taux de cotisation le plus bas et le plus élevé est passée de 1,8 % à 3,6 %, de sorte que le taux de cotisation pour

la tranche de gains cotisables inférieure ou égale au MGAP s'établit maintenant à 10,8 % et le taux pour la tranche de gains cotisables supérieure au MGAP (51 100 \$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) s'établit à 14,4 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par ailleurs, le taux de cotisation pour la tranche de gains cotisables inférieure ou égale au MGAP sera de 11,2 % et le taux pour la tranche de gains cotisables supérieure au MGAP sera de 14,8 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour les années suivantes. Enfin, les taux de cotisation pour l'année civile 2012 se chiffraient à 11,1 % pour la tranche de gains cotisables inférieure ou égale au MGAP (50 100 \$ en 2012) et à 12,9 % pour la tranche de gains supérieure au MGAP.

En octobre 2012, le Régime a conclu une entente avec le gouvernement de l'Ontario en vue de limiter les futures hausses des taux de cotisation avant le 30 décembre 2017. Si un déficit réglementaire est enregistré pendant cette période, le Régime devra réduire les prestations futures d'un maximum de 20 % de la valeur actuelle des prestations futures du Régime calculées selon le niveau des prestations en vigueur au 30 décembre 2012; après l'application de cette mesure, on pourra augmenter les cotisations.

**NOTE 10 – DÉFICIT**

L'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite donne lieu à un déficit de 971 653 k\$ au 31 décembre 2012 (1 401 555 k\$ en 2011). Le déficit aux fins des états financiers diffère de l'excédent (déficit) réglementaire. L'excédent (déficit) réglementaire, qui est calculé conformément aux normes actuarielles selon le principe de continuité de l'exploitation, sert à déterminer les variations des taux de cotisation et/ou des prestations au titre des services futurs pour main-

tenir le Régime en position d'excédent réglementaire. Le Régime n'est pas tenu de capitaliser les déficits de solvabilité. L'excédent réglementaire du Régime au 31 décembre 2012, qui a été soumis à la CSFO, après la fin de l'exercice, s'élève à 346 698 k\$ (excédent de 153 737 k\$ en 2011). Une baisse de 25 points de base de l'hypothèse de rendement des placements au 31 décembre 2012 entraînerait une baisse de l'excédent réglementaire d'environ 324 M\$ (297 M\$ en 2011).

Les principales composantes des écarts de mesure entre le déficit réglementaire et le déficit aux fins des états financiers sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2012	2011
<b>Excédent (déficit) réglementaire</b>	<b>346 698 \$</b>	(153 737)\$
Ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif	(31 510)	(399 377)
Différence dans les méthodes actuarielles	(1 286 841)	(1 155 915)
<b>Écarts de mesure entre le déficit réglementaire et le déficit comptable</b>	<b>(1 318 351)</b>	(1 555 292)
<b>Déficit aux fins des états financiers</b>	<b>(971 653)\$</b>	(1 401 555)\$

### Ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif

Afin de déterminer le déficit réglementaire, la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est déterminée en utilisant une formule qui atténue les incidences des variations des valeurs du marché sur une période de cinq ans. Le rajustement représente la partie reportée des gains ou pertes résultant de l'écart entre le rendement réel des

placements et les meilleures estimations de la direction du rendement prévu de ces placements à long terme. Les écarts sont reportés et amortis sur l'année en cours et les quatre années suivantes.

Le tableau qui suit indique l'année où les composantes de l'ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif seront constatées dans le déficit réglementaire :

(en milliers de dollars)		2012	2011
Gains (pertes) devant être constatés à la fin de	2012	– \$	(241 600)\$
	2013	8 617	(22 950)
	2014	(32 420)	(63 987)
	2015	(39 274)	(70 840)
	2016	31 567	–
		(31 510)\$	(399 377)\$

### Différence dans les méthodes actuarielles

L'obligation au titre des prestations de retraite aux fins des états financiers repose sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services tandis que l'obligation au titre des prestations de retraite aux fins

réglementaires est fondée sur une méthode d'évaluation globale modifiée, selon laquelle la valeur actualisée des cotisations futures et celle des prestations au titre des services futurs sont comprises dans le calcul du déficit réglementaire.

## NOTE 11 – COTISATIONS

(en milliers de dollars)		2012	2011
Participants			
Services courants		165 794 \$	146 476 \$
Services passés		8 450	6 164
Employeurs			
Services courants		165 794	146 476
Services passés		2 982	2 748
Transferts provenant d'autres régimes de retraite		11 747	10 346
		354 767 \$	312 210 \$

## NOTE 12 – REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets réalisés et non réalisés sur placements aux diverses catégories d'actif, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Produit d'intérêts	73 216 \$	60 630 \$
Produit de dividende	78 424	71 451
Autres produits	2 446	2 124
	154 086	134 205
Gains de placement		
Gain réalisé	218 893	84 053
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements	283 486	451
	502 379	84 504
Revenu de placement avant frais de placement	656 465	218 709
Frais de gestion des placements	(27 516)	(36 433)
Coûts de transaction	(4 558)	(4 908)
	624 391 \$	177 368 \$

Le revenu (la perte) de placement par catégorie d'actif après l'affectation des placements dans les dérivés et avant les frais de placement s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Placements à court terme	84 940 \$	(42 676)\$
Titres à revenu fixe	97 394	315 034
Actions	398 489	(126 426)
Infrastructure	23 944	26 756
Biens immobiliers	37 738	35 523
Capital-investissement	13 960	10 498
	656 465 \$	218 709 \$

## NOTE 13 – PRESTATIONS

(en milliers de dollars)	2012	2011
Prestations de retraite	299 240 \$	276 407 \$
Paiement à la cessation de participation	29 935	22 938
Transferts dans d'autres régimes de retraite	3 245	2 290
	332 420 \$	301 635 \$

## NOTE 14 – CHARGES ADMINISTRATIVES

(en milliers de dollars)	2012	2011
Salaires et avantages sociaux	8 357 \$	6 805 \$
Administration	2 164	1 953
Frais de garde	1 260	1 665
Honoraires des actuaires	242	234
Honoraires des auditeurs	135	125
Autres services professionnels	1 358	1 267
Dépréciation et amortissement	479	459
	13 995 \$	12 508 \$

## NOTE 15 – ENGAGEMENTS

Le Régime loue ses locaux aux termes d'une entente de location-exploitation qui prend fin le 30 novembre 2015. Les loyers à payer pour le reste de la durée de la location totalisent 2 221 k\$ et se répartissent comme suit au cours des quatre prochaines années : 750 k\$ en 2013, 762 k\$ en 2014 et 709 k\$ en 2015.

Le Régime s'est engagé à investir dans certains fonds de capital-investissement et dans certains fonds immobiliers et d'infrastructures qui peuvent être financés au cours des prochaines années conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2012, ces engagements totalisaient 318 271 k\$ (231 451 k\$ en 2011).

## NOTE 16 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les parties apparentées au Régime comprennent principalement les promoteurs du Régime, chacun des collègues d'arts appliqués et de technologie en Ontario, ainsi que d'autres employeurs liés aux collègues dont les employés sont des participants au Régime.

Le Régime ne détient aucune participation dans des titres émis par des parties apparentées.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime rembourse aux collègues les heures et les frais de leurs employés qui assistent aux réunions du Régime. En 2012, ces remboursements aux collègues ont totalisé 22 k\$ (19 k\$ en 2011).

## NOTE 17 – GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le Régime indemnise les membres du Conseil des fiduciaires, les membres du Comité de parrainage et ses dirigeants pour divers frais, notamment tous les coûts pour régler les poursuites ou actions découlant des services fournis par le Régime, sous réserve de certaines restrictions. Le Régime maintient en vigueur une assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants pour atténuer les coûts

de poursuites ou d'actions potentielles. La nature éventuelle des ententes d'indemnisation ne permet pas au Régime d'estimer de manière raisonnable le paiement maximal que le Régime pourrait être tenu d'effectuer. À ce jour, le Régime n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement au titre de ces indemnisations.

# Survol des dix dernières années (non audité)

(en millions de dollars)	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
<b>FINANCE</b>										
Placements à court terme	562	288	501	249	174	161	192	900	984	1 127
Titres à revenu fixe	1 793	2 058	1 940	2 007	1 768	2 190	2 072	1 898	1 698	1 518
Actions	3 290	2 750	2 635	2 309	2 214	3 101	3 177	2 126	1 700	1 379
Infrastructure	237	217	162	146	130	84	34	-	-	-
Biens immobiliers	339	301	241	138	39	-	-	-	-	-
Capital-investissement	119	47	29	13	-	-	-	-	-	-
Dérivés (montant net)	-	20	19	22	(18)	16	(22)	(11)	10	-
<b>Total des placements</b>	<b>6 340</b>	<b>5 681</b>	<b>5 527</b>	<b>4 884</b>	<b>4 307</b>	<b>5 552</b>	<b>5 453</b>	<b>4 913</b>	<b>4 392</b>	<b>4 024</b>
Autres éléments d'actif (de passif) (montant net)	(80)	(54)	(75)	(39)	(74)	(100)	(101)	(124)	(94)	(60)
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>6 260</b>	<b>5 627</b>	<b>5 452</b>	<b>4 845</b>	<b>4 233</b>	<b>5 452</b>	<b>5 352</b>	<b>4 789</b>	<b>4 298</b>	<b>3 964</b>
Cotisations	355	312	296	262	227	186	167	161	156	116
Revenu de placement (perte)	624	178	607	629	(1 183)	159	628	542	367	458
Paiement des prestations	(332)	(302)	(284)	(267)	(248)	(237)	(223)	(203)	(182)	(170)
Dépenses administratives	(14)	(13)	(13)	(12)	(14)	(8)	(9)	(9)	(8)	(8)
<b>Variation nette de l'actif net disponible au service des prestations</b>	<b>633</b>	<b>175</b>	<b>606</b>	<b>612</b>	<b>(1 218)</b>	<b>100</b>	<b>562</b>	<b>491</b>	<b>333</b>	<b>397</b>
<b>RENDEMENTS</b>										
Rendement annuel, avant déduction des frais	11,8 %	4,1 %	13,3 %	15,2 %	-21,4 %	3,4 %	13,6 %	13,1 %	9,7 %	13,3 %
Rendement annuel, après déduction des frais	11,3 %	3,4 %	12,6 %	14,7 %	-21,7 %	3,1 %	13,3 %	12,8 %	9,4 %	13,1 %
Après l'inflation	10,4 %	1,1 %	10,2 %	13,4 %	-22,9 %	0,7 %	11,6 %	10,7 %	7,3 %	11,0 %
<b>PARTICIPATION</b>										
Participants actifs	21 400	20 500	19 600	19 500	18 800	18 000	17 400	16 800	16 400	16 100
Participants titulaires de droits différés	1 300	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 000	1 000	1 000	1 000
Participants retraités	12 600	12 100	11 700	11 200	10 800	10 400	10 000	9 700	9 000	8 600
<b>Total des participants</b>	<b>35 300</b>	<b>33 700</b>	<b>32 400</b>	<b>31 800</b>	<b>30 700</b>	<b>29 500</b>	<b>28 400</b>	<b>27 500</b>	<b>26 400</b>	<b>25 700</b>
<b>ÉTAT DE CAPITALISATION (AU 1<sup>ER</sup> JANVIER DE L'ANNÉE SUIVANTE)</b>										
Excédent (déficit), en M\$	347 \$	154 \$	88 \$	(358)\$	(256)\$	320 \$	(585)\$	(545)\$	90 \$	65 \$
Taux d'actualisation*	5,80 %	5,90 %	6,00 %	5,85 %	5,25 %	5,74 %	5,95 %	5,60 %	6,50 %	6,00 %

\* Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt utilisé pour calculer la valeur des prestations futures. Il se fonde sur les prévisions relatives au rendement des placements à long terme.

## Un chemin bien tracé. Une équipe solide.



L'image du volier d'outardes sur le couvert reflète notre expérience qu'une collaboration alliée à un but commun est naturellement efficace et remarquablement puissante.

### Équipe de la direction

#### Dirigeants

**Derek W. Dobson**

Chef de la direction et  
gestionnaire du Régime

**Julie C. Cays**

Chef des placements

**Kevin Rorwick**

Chef des finances

#### Directeurs

**Kevin Fahey**

Directeur, Placements

**Angela Goodchild**

Directrice, Services à la  
clientèle

**Asif Haque**

Directeur, Placements

**Evan Howard**

Directeur, Politique

**Tracey Leask**

Directrice, Administration des  
pensions

**Andrew Mathenge**

Directeur, Technologie de  
l'information



**RÉGIME DE RETRAITE**

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et suggestions au sujet de ce rapport en communiquant avec :

John Cappelletti, responsable,  
Relations avec les parties prenantes  
Tél. : 416-673-9040  
contact@caatpension.on.ca

#### RÉGIME DE RETRAITE DES CAAT

2, rue Queen Est,  
Bureau 1400, Case postale 22  
Toronto (Ontario) Canada M5C 3G7

#### Un des meilleurs petits et moyens employeurs au Canada

En 2012, le Régime des CAAT a fait la liste des 50 meilleurs petits et moyens employeurs au Canada tel que déterminé par Aon Hewitt et la Queen's University School of Business. Le Régime s'est classé au 29<sup>e</sup> rang au Canada et au 9<sup>e</sup> pour la région du grand Toronto.

#### Au palmarès des 30 entreprises les plus vertes

Le Régime a aussi été reconnu en 2013 comme étant parmi les 30 meilleures organisations dont les employés jugent qu'un programme de gestion de l'environnement fait partie intégrale de leur modèle de gestion et de leur culture corporative.

